



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Egalité des Droits

141 rue Oberkampf - 75 011 Paris

☎ / 📠 : 01 43 38 65 90

📧 [apiced\(at\)orange.fr](mailto:apiced(at)orange.fr) – www.apiced.fr

Siret : 483 387 080 00011

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES ACTIONS EN 2020	4
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES TRAVAILLEURS/SES MIGRANT-E-S PARISIEN-NE-S ET FRANCILIEN-NE-S	5
Une permanence téléphonique d'accueil et d'information	5
Un accompagnement socio-administratif et juridique personnalisé	6
Quelques chiffres clefs sur le profil des personnes suivies	9
LES ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION-DEBAT	14
LES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS POUR LES HABITANT-E-S DU QUARTIER GRAND BELLEVILLE 11e	15
La permanence juridique "Logement - Droit social"	15
Quelques chiffres sur le profil des personnes reçues	16
La participation à des groupes de travail thématiques	18
Un lieu-ressource pour les structures du quartier	18
SOUTIEN AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS DANS LEURS LOCALITES D'ORIGINE	19
Les jardins collectifs maraîchers agroécologiques au Mali	19
Une méthodologie d'accompagnement fondée sur une démarche de recherche-action	21
LE PROJET DE DOCUMENTAIRE "VOIX DE MIGRANT.E.S"	23
Petite histoire d'une aventure initiée en 2020	23
Un documentaire qui donne la parole à 21 travailleurs/ses migrant.e.s	24
L'ASSOCIATION EN 2020	25
LES FORCES VIVES DE L'ASSOCIATION	25
Une équipe de deux permanents	25
L'implication des travailleurs/ses migrant.e.s	25
Des instances et une vie associative dynamiques	25
UN RESEAU DE PARTENAIRES	26
Des personnes ressources avec des profils variés	26
Des partenaires de terrain diversifiés	26
Mais un partenariat financier de plus en plus instable	27
CONCLUSION	28
ANNEXE : Historique des actions collectives d'information-débat 2006-2019	29

"Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas"

Mikhaïl BAKOUNINE

INTRODUCTION

2020, une année particulière...

Particulière parce que l'année des 20 ans de l'association.

Particulière parce qu'une année bouleversée par la covid 19.

Particulière par les impacts de l'épidémie sur les publics et les actions de l'association.

Depuis 20 ans, Apiced agit aux côtés des milieux populaires parisiens et franciliens – travailleurs/ses migrant-e-s, primo-arrivant-e-s, habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville– sous l'angle de l'accès aux droits et de l'accès aux savoirs afin qu'ils/elles améliorent concrètement leurs conditions de vie et puissent disposer des clefs de décryptage de l'environnement dans lequel ils/elles évoluent, préalable nécessaire à l'exercice effectif de leur citoyenneté au quotidien et à l'entrée dans un processus d'émancipation individuelle et collective.

La volonté de contribuer à un processus d'émancipation et de transformation sociale est en effet au cœur du projet porté par l'association, projet qui se décline autour de 4 idées-forces (article 2 des statuts) :

- Soutenir et accompagner les populations précarisées, notamment les travailleurs/ses migrant-e-s et leurs familles ainsi que les habitant-e-s des quartiers populaires, dans **l'accès effectif à leurs droits sociaux**, et les assister, le cas échéant, devant les juridictions compétentes nationales et européennes ;
- Mettre en place, dans une logique d'**éducation populaire**, des actions favorisant leur accès aux connaissances et aux savoirs, afin qu'elles puissent organiser et **construire leur propre émancipation individuelle et collective** ;
- Soutenir et accompagner les projets collectifs de transformation sociale initiés par ces populations, notamment les projets de développement portés par les associations de migrant-e-s dans leurs localités d'origine ;
- Œuvrer pour faire connaître et sensibiliser à la condition des populations précarisées, notamment immigrées.

Si l'année 2020 a été bouleversée par l'épidémie de covid19, Apiced a néanmoins maintenu toutes ses actions à l'exception des actions collectives d'information-débat (du fait de l'interdiction de se réunir) mais son intervention s'est déroulée dans un contexte alourdi par les implications de l'épidémie, notamment au niveau de l'accès aux droits des publics (services publics et assimilés fermés et/ou fonctionnant uniquement sur le mode de la dématérialisation, employeurs peu scrupuleux profitant de l'aubaine épidémique...). L'impossibilité de maintenir ses actions collectives a cependant en partie été compensée par un projet exceptionnel à l'occasion des 20 ans de l'association : la réalisation d'entretiens vidéo avec des personnes suivies à l'association entre 2000 et 2020 afin qu'elles s'expriment sur leurs parcours, leurs conditions de vie, leurs relations avec le pays d'origine, avec l'association... La richesse de la matière récoltée a entraîné un changement d'échelle du projet : d'un petit film "Portraits-témoignages" à vocation interne à un documentaire "Voix de migrant.e.s" visant une diffusion plus large.

LES ACTIONS EN 2020

Malgré l'épidémie de covid19, l'association n'a fermé qu'1 mois en 2020, lors du premier confinement suite aux arrêts maladie pour suspicion de covid des 2 permanents puis elle a repris son activité en télétravail pendant 1 mois, avant de reprendre en présentiel dès le 11 mai 2020, le télétravail étant totalement inadapté au profil des publics auprès desquels elle intervient (majoritairement en situation d'analphabétisme et d'illectronisme) et à la nature des difficultés qu'ils rencontrent.

En 2020, malgré l'épidémie, les actions de l'association se sont donc inscrites dans la continuité des années précédentes sauf en ce qui concerne l'accès aux savoirs et les actions collectives d'information-débat, provisoirement suspendues consécutivement à l'interdiction de se réunir :

- * **L'accompagnement socio-administratif et juridique des travailleurs/travailleuses migrant-e-s francilien-ne-s et de leurs familles pour un accès effectif aux droits dans les différents champs de la vie sociale avec une perspective concrète d'amélioration des conditions de vie ;**
- * **L'accès aux droits pour les habitant-e-s du quartier Grand-Belleville 11^e (quartier réglementaire de la géographie prioritaire de la politique de la ville) via une permanence juridique hebdomadaire;**
- * **La solidarité internationale avec l'accompagnement d'une association de migrants maliens franciliens à la mise en œuvre de projets de développement agricole dans leur localité d'origine (villages de la commune rurale de Oualia au Mali, Cercle de Bafoulabe).**

A ces 3 pôles s'est ajouté un projet particulier et exceptionnel à l'occasion des 20 ans de l'association :

- * **La réalisation d'un documentaire "Voix de migrant.e.s" qui donne la parole à 21 travailleurs et travailleuses immigré.e.s parisien.ne.s et francilien.ne.s suivi.e.s par l'association entre 2000 et 2020.**

Si les actions menées par Apiced visent des publics spécifiques, toutes ont cependant en commun de toucher **les catégories populaires parmi les plus précarisées de la population parisienne et francilienne** : travailleurs/ses immigré-e-s et leurs familles installé-e-s depuis une ou plusieurs décennies en France, primo-arrivant.e.s, habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville, travailleurs migrants installés en France et mobilisés en association pour le développement de leur pays d'origine...

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF & JURIDIQUE DES TRAVAILLEURS/ SES MIGRANT.E.S PARISIEN.NE.S & FRANCILIEN.NE.S

L'accompagnement socio-administratif et juridique proposé par Apiced s'adresse aux **travailleurs/ses migrant-e-s francilien-ne-s et leurs familles**. Travailleurs et travailleuses migrant-e-s régulièrement installé-e-s sur le territoire régional qui appartiennent aux **couches les plus populaires de la population parisienne et francilienne** et vivent sur des territoires paupérisés, relevant pour la plupart de la géographie prioritaire de la politique de la ville, travailleurs/ses "de la deuxième ligne" en temps de covid, leur situation s'est fortement fragilisée ces dernières années. Touché-e-s de plein fouet par les effets d'une économie structurellement en crise depuis plusieurs décennies (taux de chômage élevé, précarisation des conditions d'emploi, faiblesse des salaires, "ubérisation"...), par l'impact des politiques néo-libérales d'austérité budgétaire sur les services publics et le secteur associatif, par la "modernisation" des organismes de Sécurité Sociale et assimilés avec la généralisation des plateformes téléphoniques et de la dématérialisation -accélérée et encore accentuée en 2020 avec l'épidémie-, par la réorientation des politiques publiques sur de nouveaux publics prioritaires¹ qui les font disparaître de l'action publique et fragilisent les associations qui leur venaient traditionnellement en appui, ces populations cumulent les difficultés et courent le risque de perdre pied dans un environnement de plus en plus inégalitaire et excluant qui les invisibilise de plus en plus.

En 2020, les actions d'accompagnement à l'accès aux droits mises en œuvre par Apiced se sont poursuivies malgré l'épidémie, en présentiel sauf lors du 1^{er} confinement. Comme les années précédentes, elles se sont appuyées sur deux outils : une permanence téléphonique d'accueil-information redevenue exceptionnellement quotidienne depuis avril 2020 et un accompagnement socio-administratif et juridique personnalisé sur rendez-vous.

Une permanence téléphonique d'accueil et d'information

Cet accueil téléphonique permet de répondre aux demandes de renseignements qui ne nécessitent pas de recevoir les personnes et de réorienter celles dont l'association ne peut satisfaire les demandes vers des structures partenaires. Elle est aussi le lieu d'un pré-diagnostic qui permet d'identifier les difficultés de la personne qui s'adresse à la structure et de préparer les rendez-vous ultérieurs.

En 2019, elle avait lieu à un rythme bihebdomadaire, mais en 2020, dans le contexte de l'épidémie de covid, elle est passée à une fréquence quotidienne pour mieux répondre aux besoins. L'association a reçu en moyenne entre 20 et 30 appels par semaine, soit environ **1 300 appels par an**.

Entre 20 et 25% de ces appels proviennent de personnes non-suivies à l'association ou de professionnel-le-s. Ils portent sur des demandes d'information, le plus souvent sur des sujets liés au logement, au droit du travail, aux

¹ La loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, le décret d'application n° 2016-900 du 1^{er} juillet 2016 relatif au parcours personnalisé d'intégration républicaine, la décision du 5 juin 2018 du comité interministériel à l'intégration et la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ont entériné le recentrage amorcé en février 2015 de la politique d'intégration sur les primo-arrivants réguliers, c'est-à-dire sur les étrangers installés régulièrement en France depuis moins de 5 ans, signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR) entraînant du même coup la disparition de toute politique publique en direction des immigré-e-s installé-e-s depuis plus de 5 ans en France et leur disparition effective en tant que catégorie de l'intervention publique.

Depuis fin 2017, des circulaires sont prises chaque année pour fixer les "orientations pour l'année X de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France". Celle concernant l'année 2020 date du 27 décembre 2019; elle reprend les grandes lignes de celle du 17 janvier 2019 fixant les orientations pour 2019. Elle se concentre sur les primo-arrivants, et plus particulièrement sur les réfugiés bénéficiaires de la protection internationale, posant les jalons d'une **exclusion progressive dans les faits des primo-arrivant-e-s issus de l'immigration de travail ou de l'immigration familiale** qui pourtant représentent **75% des 100 000 personnes** obtenant chaque année un titre de séjour pour la première fois, donc des primo-arrivants au sens où l'entend l'Etat français. Ce nouvel axe entérine non seulement le recentrage sur les primo-arrivant-e-s régulier-e-s mais le restreint sur une petite partie d'entre eux/elles, **ceux et celles qui bénéficient de la protection internationale, soit environ 25 000 personnes chaque année**...A cela s'ajoute un recentrage thématique sur l'insertion économique. Réorientation et recentrage qui aboutissent à **une politique d'accueil et d'intégration centrée sur une toute petite minorité** alors même que la France délivre un **droit au séjour à 100 000 personnes chaque année** et qu'elle compte **6.5 millions d'immigré-e-s** (soit 9.7% de la population française, chiffres 2018 de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>) dont on sait qu'ils sont une catégorie de la population surreprésentée dans les milieux populaires et parmi les premières victimes de la précarité.

difficultés rencontrées avec les organismes de sécurité sociale ou au droit de l'entrée et du séjour des étrangers en France. Une réponse est apportée dans la mesure du possible, selon les cas, un rendez-vous ou *a minima* une réorientation vers une structure partenaire compétente sur les sujets non-traités par l'association (droit du séjour par exemple). Le reste des appels reçus émane des personnes connues de l'association.

Un accompagnement socio-administratif et juridique personnalisé

L'accompagnement proposé par Apiced s'adresse aux travailleurs et travailleuses migrant-e-s et leurs familles appartenant aux couches populaires de la population parisienne et francilienne. S'ils/elles ont réglé la question administrative du séjour, premier obstacle et non des moindres auquel se confrontent les migrant-e-s désireux/ses de s'installer en France, les difficultés ne disparaissent pas pour autant, même après de nombreuses années passées sur le territoire national : emplois faiblement qualifiés avec des niveaux de rémunérations très bas, des contrats à temps partiel et de plus en plus précaires, des conditions de travail pénibles, absence ou mauvaises conditions de logement, multiplication des situations de non-accès/non-recours aux droits fondamentaux les plus élémentaires, fréquence des situations de difficultés scolaires, éducatives et de délinquance juvénile, accroissement des situations d'endettement, difficultés à stabiliser administrativement le séjour avec un accès de plus en plus difficile à la carte de 10 ans et au regroupement familial, fréquence des refus d'acquisition de la nationalité... Des difficultés nombreuses, diverses, qui touchent tous les aspects de la vie sociale en France, encore accrues par la crise sanitaire en 2020, nécessitant la mise en place d'un accompagnement global, portant sur plusieurs volets simultanément, et une action concertée avec les différentes parties prenantes quand cela est possible.

* La méthode

Comme les années précédentes, l'accompagnement proposé par l'association s'est appuyé sur une approche globale et un diagnostic approfondi prenant en compte les différents aspects de la vie de la personne ou du ménage, la singularité et la complexité de chaque situation individuelle, avec une méthodologie d'intervention basée sur un **accompagnement global et pluridisciplinaire** de type **socio-administratif et juridique**.

Réalisé par un juriste, l'accompagnement a lieu sur rendez-vous avec une fréquence variable qui peut aller jusqu'à plusieurs rendez-vous par semaine si nécessaire. Il faut noter que cet accompagnement s'inscrit dans la durée avec des suivis qui durent en moyenne 3-4 ans. Divers outils sont mobilisés : l'aide aux démarches administratives, la tentative de résolution amiable des blocages ou litiges, et le cas échéant l'engagement de contentieux afin de permettre aux personnes suivies d'accéder effectivement à leurs droits. L'accompagnement proposé s'appuie sur l'expérience, l'expertise et les savoir-faire acquis par l'association au fil des années.

Il faut souligner que la méthode d'accompagnement proposée par Apiced ne se limite pas à une prestation technique mais comprend un important **volet pédagogique** qui repose sur un travail d'explication, d'analyse et de mise en perspective afin que la personne suivie puisse acquérir à terme une meilleure maîtrise de sa situation, de son environnement et ainsi une plus grande autonomie et capacité d'action.

Autre aspect de ce choix méthodologique, habituellement les personnes suivies sont fortement incitées à participer aux actions collectives d'information-débat (cf *infra* p14) qui ont lieu 4 à 5 fois par an à partir des thèmes proposés par les participant-e-s mais tel n'a pu être le cas en 2020 puisque ces actions ont dû être suspendues.

* Nombre de ménages suivis en 2020

En 2020, **108 ménages** ont bénéficié d'un **accompagnement socio-administratif et juridique**, les ménages étant à 65% des familles composées d'au moins 4 personnes, on peut estimer que l'accompagnement socio-administratif et juridique a bénéficié de manière directe à au moins **300 personnes**.

Le nombre des suivis doit par ailleurs être mis en relation avec le nombre et la durée des rendez-vous donnés à un même ménage sur une année, la pluralité des aspects traités, le travail de veille, de recherche et de rédaction que ces suivis impliquent et leur durée (en moyenne 3/4 ans).

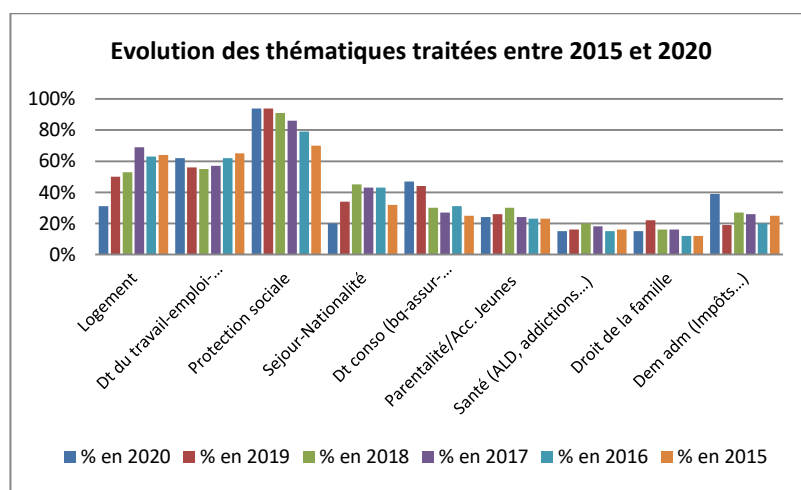
 L'association limite volontairement le nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement individuel en fonc-

tion de ses possibilités réelles de suivi par souci d'efficacité, mais aussi parce qu'APICED n'a ni vocation, ni les moyens de se substituer aux services de droit commun.

* Champs d'intervention en 2020

Les champs sur lesquels l'association est sollicitée correspondent aux différents volets de la vie socio-administrative de tout individu résidant en France - protection sociale, logement, travail, éducation/scolarité/parentalité, santé, droit de la consommation, droit de la famille – et à des questions qui touchent spécifiquement les populations immigrées : le droit au séjour des étrangers en France, et en particulier sa stabilisation, ainsi que l'acquisition de la nationalité.

Ces différents secteurs n'occupent pas la même place selon les années mais **depuis 2015 la protection sociale** (dont la part ne cessait de s'accroître) **arrive désormais systématiquement en tête**, ce qui est révélateur des effets délétères sur les populations les plus vulnérables des mesures successives de "modernisation" appliquées aux organismes de Sécurité sociale et de la généralisation de la dématérialisation.



En 2020, sans surprise, le secteur de la **protection sociale** arrive à nouveau très largement en tête avec **94% des interventions** suivi par les secteurs du **droit du travail (62%)** et, fait nouveau, du **droit de la consommation (47%)** et d'un champ nommé par commodité **démarches administratives diverses (39%)** alors que le **logement**, habituellement en 2^e ou 3^e position, occupe cette année la 5^e place avec "seulement" **31%** des interventions.

Cette nouvelle répartition est bien évidemment à mettre en lien avec le contexte de l'épidémie qui a généré un accroissement sans précédent de la dématérialisation dans tous les champs de la vie socio-administrative, d'où les nombreuses difficultés rencontrées par les usagers victimes d'**illelectronisme** pour faire leurs démarches ou faire valoir leurs droits auprès des organismes de Sécurité sociale (CPAM, CNAV, CAF, CRAMIF, Pôle emploi, MDPH) et des administrations.

En 2020, les **difficultés rencontrées avec les organismes de Sécurité sociale** et secondairement avec les caisses de retraite complémentaire et les complémentaires santé², sont pour la 6^e année consécutive et de très loin le **premier secteur d'intervention** de l'association (**94%**). Dans un contexte épidémique où ces organismes étaient indispensables pour une grande partie de la population, leurs dysfonctionnements sont devenus particulièrement criants avec, en bout de chaîne un nonaccès aux droits les plus élémentaires³ pour les ménages les plus vulnérables, ce qui a encore contribué à la dégradation de leurs conditions de vie. D'autant que les juridictions, elles-aussi au ralenti, n'ont pas rempli leur office. La crise sanitaire a mis en lumière les effets des choix politiques de ces dernières années ("modernisation", restructuration, réduction des effectifs, fermeture des lieux d'accueil physique, généralisation des plateformes téléphoniques, imposition de la dématérialisation, déqualification, traitement automatisé des dossiers...) et leurs conséquences en matière d'accroissement des inégalités et de paupérisation.

A Apiced sont notamment traités les problèmes liés aux prestations sociales et familiales, à la couverture sociale (Complémentaire santé solidaire [CSS], complémentaires santé personnelles ou d'entreprise, indemnisation des

² Il s'agit ici aussi bien des organismes en charge de la gestion de la Complémentaire santé solidaire contributive (CSS : ex-CMU-C/ACS) que des complémentaires santé d'entreprises, obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2016.

³ Les difficultés accrues d'accès aux droits des publics précaires consécutivement à la fermeture des lieux d'accueil physique et à la généralisation imposée de la dématérialisation sont régulièrement soulevées dans plusieurs rapports récents du défenseur des droits. Pour plus de précisions, se reporter à l'étude co-réalisée par le défenseur des droits et l'INC, *Accueil téléphonique et dématérialisation des services publics – Les résultats d'une enquête mystère* (sept 2016, 86p) qui souligne les risques de "rupture d'égalité, notamment pour des populations en situation de vulnérabilité", à l'*Enquête sur l'accès aux droits – vol 2 – Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours* (mars 2017, 41p), au rapport "*Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*" (janvier 2019, 71p) et aux rapports annuels d'activité du défenseur des droits <https://defenseurdesdroits.fr/publications>.

arrêts maladie, accidents du travail etc.), à l'indemnisation du chômage, à la retraite (parcours morcelés, relevés de carrière incomplets, homonymie, difficultés pour la liquidation, retards dans le traitement des dossiers et donc pour le versement des pensions⁴...) mais aussi des demandes de pension d'invalidité ou d'allocation adulte handicapé (AAH), avec saisine le cas échéant des juridictions compétentes (Pôle social du Tribunal judiciaire (TJ)).

Le **droit du travail, l'accès (ou le retour) à l'emploi et l'accès à la formation** arrive en deuxième position cette année (**62%**), ce qui est surtout lié aux abus d'employeurs peu scrupuleux profitant de l'aubaine de la crise sanitaire pour ne pas rémunérer leurs salarié.e.s ou les licencier de manière abusive. D'autant que le public d'Apiced se retrouve principalement dans les secteurs ayant recours à une main d'œuvre peu qualifiée (nettoyage, restauration, aide à domicile, sécurité, emplois faiblement qualifiés du secteur tertiaire) où règnent des conditions de travail et d'emploi dégradées et où la précarisation des actif/ve-s occupé-e-s est la règle.

A Apiced ce sont surtout des litiges avec les employeurs relatifs à l'exécution du contrat de travail qui sont traités avec engagement le cas échéant de contentieux devant le conseil des Prud'hommes, bien qu'en 2020 cette juridiction, comme les autres, ne fut guère réactive. Plus ponctuellement, un accompagnement à la recherche d'emploi et/ou de formations (linguistiques et/ou professionnelles qualifiantes) peut être proposé aux personnes déjà suivies dans l'association lorsque cela est nécessaire.

Le troisième champ d'intervention en 2020 concerne les problèmes liés au **droit de la consommation et à l'endettement** avec **47%** des interventions. La hausse observée en 2019 s'est confirmée en 2020. Les difficultés à faire valoir ses droits auprès des organismes de Sécurité sociale, le non-maintien des rémunérations et les licenciements dans le contexte de la crise sanitaire, ont bien évidemment accru les problèmes de non-solvabilité avec les difficultés en cascade qui en découlent (endettement, frais bancaires...). A cela se sont ajoutées les difficultés habituelles que rencontrent des individus peu armés pour décrypter les pièges tendus par un système économique basé sur l'incitation à la (sur-)consommation de masse, quitte pour cela à les inciter à l'endettement.

A Apiced sont traités des problèmes découlant de la faiblesse des ressources de ménages qui pourtant sont majoritairement en situation d'emploi, de gestion du budget, d(e) (sur)endettement et des litiges, en particulier avec les banques, les assurances, les opérateurs téléphoniques, les fournisseurs d'accès à internet...

De manière assez inhabituelle bien que très symptomatique de la désagrégation des services publics, les **démarches administratives diverses** (impôts...) occupent la quatrième place cette année (**39%**, soit 20 points de plus qu'en 2019).

Viennent ensuite les questions relatives au **logement et l'habitat** avec **31%** des interventions en 2020, en forte baisse cette année (-19 points), ce qui est certainement à mettre en lien d'un côté avec la part des locataires du parc social dans le public de l'association et d'un autre côté, pour ceux qui souhaitaient accéder à un logement dans le parc social, à l'impossibilité de faire les démarches du fait de la mise en veille de services administratifs.

Habituellement, les ménages suivis sollicitent l'association pour des difficultés d'accès au logement social (dossiers DALO, Action Logement (ex-1%), mairies, bailleurs), les contentieux DALO-DAHO devant le tribunal administratif (TA), le suivi de procédures d'expulsion (1^e instance, Juge de l'exécution, appels...), les litiges locataires / propriétaires (congé vente ou reprise, modification de bail, augmentation de loyers, délivrance des quittances, réalisation des travaux incombant au propriétaire, restitution de dépôts de garantie...), les problèmes de mal logement nécessitant la prise de mesures administratives (arrêtés d'insalubrité, de péril, interdiction d'habiter...) voire l'engagement de contentieux mais cette année la principale action dans ce champ a porté sur la gestion des impayés de loyers en lien avec les bailleurs.

Quant aux questions relatives à **la parentalité, l'enfance et la jeunesse**, elles représentent **24%** des interventions en 2020, ce qui est cohérent avec le profil des ménages suivis, composés à 65% de familles avec enfants (dont 34% sont des familles monoparentales). Dans le contexte de l'épidémie et de "l'école à la maison", c'est surtout sur la scolarité qu'ont porté les interventions avec des conseils prodigués à des parents le plus souvent dépassés et des enfants/jeunes en situation de décrochage.

⁴ Il n'est pas rare que les personnes se retrouvent au moment du passage à la retraite jusqu'à 9-10 mois sans ressource.

La **stabilisation du droit du séjour** et **l'acquisition de la nationalité** n'ont été que peu traitées en 2020 (20% des interventions), si ce n'est sous l'angle des démarches pour obtenir des rendez-vous en préfecture pour le renouvellement de titres de séjour arrivant à expiration dans un contexte de fermeture des services préfectoraux et de dématérialisation généralisée. Quant à la nationalité, il s'est agi principalement du suivi des dossiers en cours.

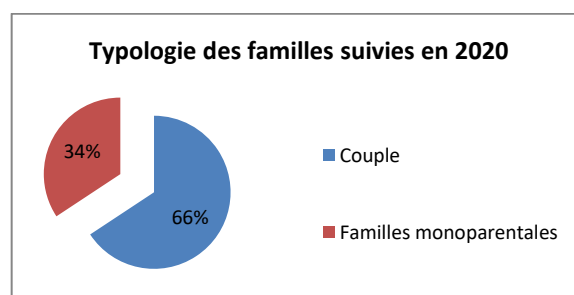
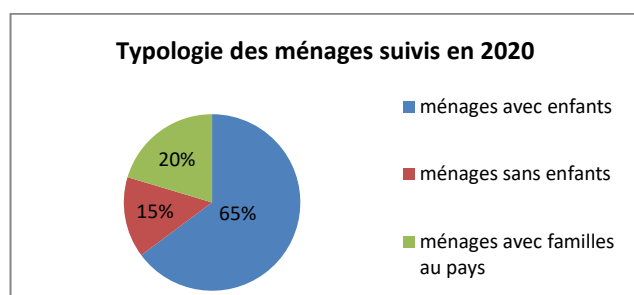
Viennent ensuite les champs du **droit de la famille** (litiges intrafamiliaux, demandes ou récupération de pension alimentaire, procédures de séparation, divorces), peu traité cette année (15%) du fait de la mise en veille des juridictions, et de **la santé**. Dans ce domaine, si l'association s'est régulièrement enquis de l'état de santé des personnes suivies, les échanges avec les établissements de santé dans le cadre du suivi de personnes atteintes d'affections de longue durée ou de pathologies lourdes ont été réduits au minimum.

Quelques chiffres clefs sur le profil des personnes suivies⁵

* Une majorité de femmes et de familles

En 2020, **51% des personnes bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique sont des femmes** ou des ménages représentés par des femmes lorsqu'il s'agit de familles avec enfants.

Comme les années précédentes, les **familles avec enfants** sont largement majoritaires avec **65%** des ménages suivis. Il est à noter que parmi les ménages avec enfants **34%** sont des **familles monoparentales**.

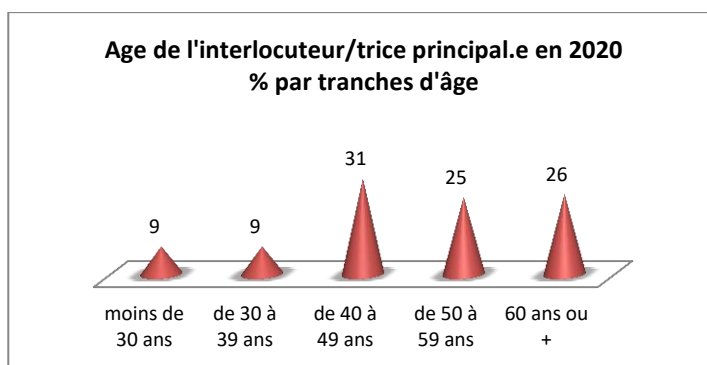


* Dans la force de l'âge

L'interlocuteur/trice principal-e de l'association se situe principalement dans la tranche d'âge des **40-59 ans (56%)**.

📍 La tendance au vieillissement des populations suivies se confirme avec **51% des ménages suivis âgés de 50 ans ou plus** dont **26% âgés de 60 ans et plus**. Vieillesse qui s'accompagne de problématiques spécifiques, notamment en matière de santé

au travail du fait de la pénibilité des emplois exercés (inaptitude...) et de protection sociale (invalidité, reconnaissance comme travailleur/se handicapé.e, difficultés liées à la liquidation de la retraite).



* Originaires principalement d'Afrique subsaharienne...

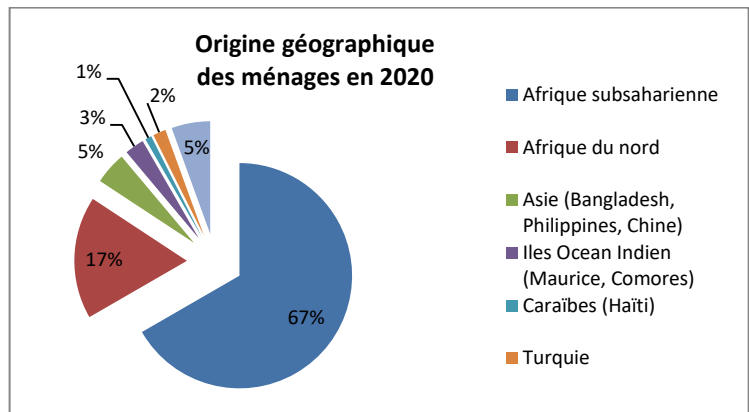
Malgré la diversité d'origines des personnes suivies à Apiced (**20 pays** en 2020), la plupart sont cependant nées dans un pays d'**Afrique subsaharienne (67%)**.

Si 9 pays africains sont représentés en 2020, le peloton de tête est tenu par la **Cote d'Ivoire (25%** des personnes

⁵ Les chiffres ci-dessous résultent des données recueillies sur la personne suivie ou l'interlocuteur/trice principal-e lorsque l'ensemble du ménage est suivi.

suivies), le **Mali** (19%) et le **Sénégal** (13%). Viennent ensuite les personnes nées en Algérie et en Tunisie (7%), en France (5%), en Guinée-Conakry (4%), et puis, à hauteur de 2 ou 3%, les personnes originaires du Bangladesh, du Maroc, des Comores, de Mauritanie, de Turquie (Kurdes).

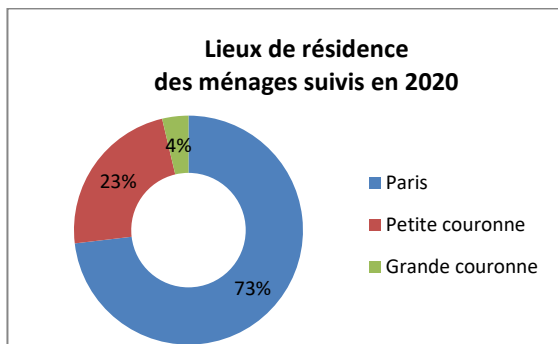
Les 9 autres pays de naissance ne sont représentés qu'à hauteur de 1% (Chine, Philippines, Cameroun, Gambie, RDC, Togo, Maurice, et Haïti).



i Bien que 83% des personnes suivies soient installées en France depuis plus de 10 ans, 26% disposent encore d'un titre de séjour précaire (1 an ou pluriannuel). Le nombre de personnes ayant acquis la nationalité française est stable en 2020; elles représentent 26% des personnes suivies. Il faut cependant noter que le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité, notamment en matière de maîtrise de la langue, pénalise fortement les migrant-e-s issu-e-s des milieux populaires, rarement scolarisé-e-s au pays et qui n'ont pu acquérir le niveau requis, y compris lorsqu'ils/elles sont installé-e-s et ont leurs attaches en France depuis de nombreuses années.

* Francilien-ne-s avec une concentration à Paris et en Petite couronne...

Les personnes/ménages bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique individualisé à APICED proviennent de 5 des 8 départements franciliens.

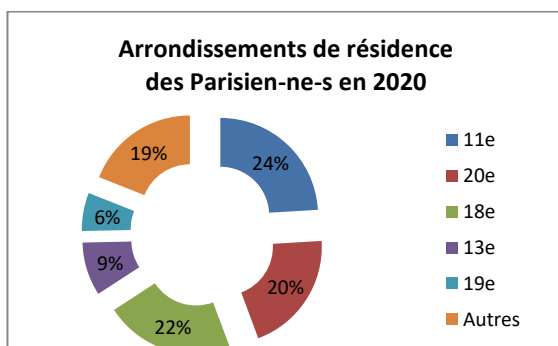


La majorité réside cependant à **Paris (73%)** et en **petite couronne (23%)**, principalement en **Seine-Saint-Denis (13%** de l'ensemble des ménages suivis) et dans le Val de Marne (10%).

En Seine St Denis, ils résident dans les villes d'Aubervilliers, Blanc Mesnil, Bondy, Gagny, La Courneuve, Montreuil, Noisy-le-sec, Pantin, Sevran, Stains... Dans le Val de Marne, à Créteil, Fresnes, Joinville le Pont, l'Hay-les-Roses, Villejuif, Vitry-sur-Seine...

En grande couronne, on les retrouve dans le Val d'Oise (Sarcelles) et l'Essonne (Chilly Mazarin, Evry, Morangis).

Comme les années précédentes, en 2020, les Parisien.ne.s sont majoritaires, avec une concentration dans **les arrondissements populaires du Nord et de l'Est parisien** qui totalisent à eux seuls **81%** des lieux de résidence.



Parmi les arrondissements de résidence des Parisien-ne-s, le **11^e** arrive largement en tête (**24% des ménages suivis**).

Il est suivi par le **18^e** et le **20^e** où résident respectivement 22% et 20% des ménages parisiens suivis. Viennent ensuite le **13^e** (9%) et le **19^e** (6%).

Les autres (19%) se répartissent entre les 17^e, 15^e, 14^e, 12^e, 9^e, et 2^e arrondissements.

... dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville" (QPV)

Quel que soit le département de résidence, en 2019, **67%** des personnes/ménages suivis résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En **Seine-Saint-Denis**, **57% des ménages suivis résident en QPV**. On les retrouve à Aubervilliers et à La Courneuve.

ve, dans le quartier "Franc-Moisin Cosmonautes", au Blanc-Mesnil, à Bobigny et à Bondy, dans le quartier "Abreuvoir-Bondy nord", à Gagny dans le quartier "Jean Moulin", à Montreuil dans le quartier "Bas Montreuil Ouest", à Noisy-le-sec, dans le quartier "3 communes-Fabien", à Stains dans le quartier "Centre élargi".

Dans le **Val de Marne**, **45% des ménages suivis résident en QPV**, dans les quartiers "Lebon-Hochart-Mermoz" à L'Hay-les-Roses, "Alexandre Dumas" à Villejuif et "Grand ensemble ouest-est" à Vitry-sur-Seine.

Quant au 4% de ménages qui résident en grande couronne, 50% sont en QPV : "Champtier du coq" à Evry (91) et "Lochères" à Sarcelles (95).

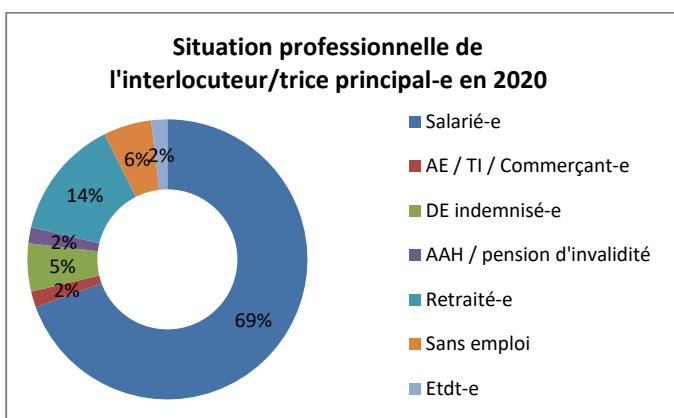
A **Paris**, en 2020, **68% des ménages suivis** résident dans **14 des 20 quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville** : tous les ménages suivis du 13^e habitent en QPV (*Oudiné-Chevaleret, Bédier-Boutroux, Villa d'Este*); c'est le cas également de 88% des habitant-e-s du 18^e que l'on retrouve dans les 5 QPV de l'arrondissement avec par ordre décroissant *Goutte d'or, Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova, Blémont, La Chapelle-Evangile et Porte de la Chapelle-Charles Hermite* et de 84% des habitant-e-s du 11^e (*Grand Belleville*). Dans le 20^e, 69% des ménages suivis résident en QPV dans les quartiers *Portes du 20^e et Compans-Pelleport*. C'est également le cas de 60% des ménages du 19^e (*Stalingrad-Riquet, Michelet Alphonse Karr*) et de 50% des habitant-e-s du 14^e (*Didot - Porte de Vanves*).

★ Majoritairement en situation d'emploi...

L'accompagnement socio-administratif et juridique proposé par APICED étant prioritairement destiné à des travailleurs/ses migrant-e-s et à leur famille, les actifs/ves occupé-e-s au sens du Bureau international du travail (BIT)⁶ sont fort logiquement surreprésenté-e-s avec 71% des bénéficiaires de cette action en situation d'emploi (salarié-e-s ou auto-entrepreneur/ses, commerçant-e-s à leur compte). La part des actif/ve-s occupé-e-s est stable par rapport à 2019 (+2 points) mais se situe environ 10 points en-dessous des taux qui ont prévalu jusque dans les années 2015 (80% en moyenne), ce qui est dû à **la part des retraité-e-s multipliée par cinq** sur la même période (3% en 2015 contre 14% en 2020). Cette augmentation de la part des retraités est révélatrice de la tendance au vieillissement de la population immigrée parisienne et francilienne, notamment de la population originaire d'Afrique subsaharienne, majoritaire parmi les ménages suivis à Apiced.

Parmi les actifs/ves occupé-e-s, les **salarié-e-s** sont majoritaires (69%) mais leur part reste inférieure aux taux qui ont prévalu jusqu'en 2015.

📌 La catégorie des auto-entrepreneurs (AE) ou assimilés (travailleur/se-s indépendant-e-s (TI), commerçant-e à son compte), reste modeste en volume (2%) mais révèle cependant des évolutions du marché de l'emploi et l'effet de politiques de traitement du chômage qui encourage fortement la création d'activités.



Malheureusement, dans les faits, ces statuts sont le plus souvent source d'une forte précarisation...

...Mais dans les secteurs les moins qualifiés et les plus précaires

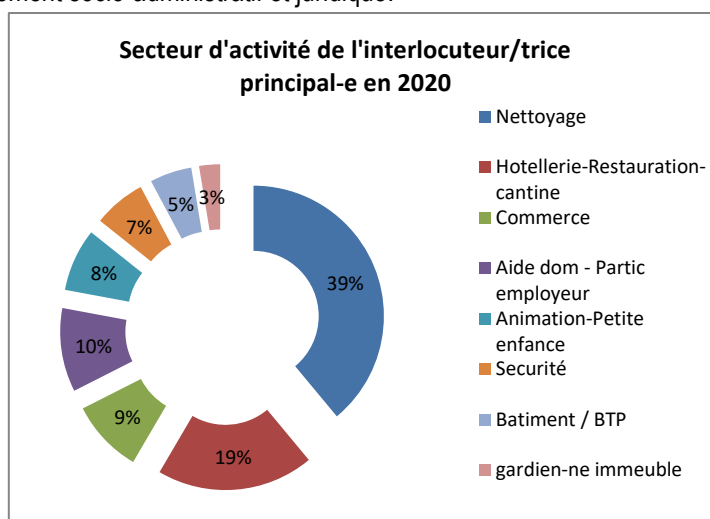
Quant aux salarié-e-s, ils/elles occupent le plus souvent des emplois dans les secteurs d'activité les moins qualifiés et les plus précaires, ce qui n'est pas sans incidence sur leurs conditions de travail et explique la part prépondérante

⁶ "La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée."

Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-bit.htm>

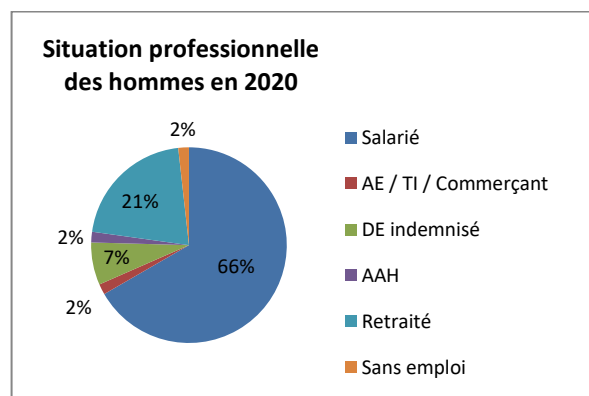
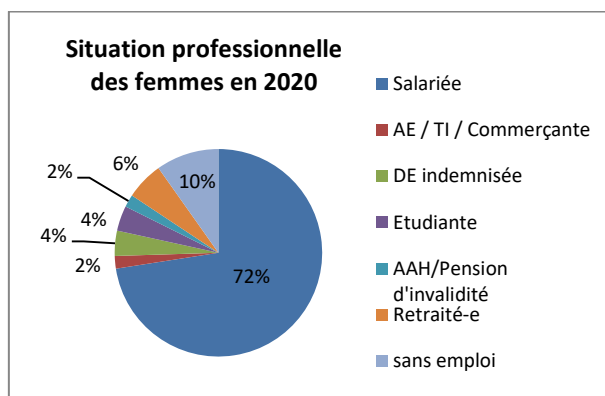
des questions liées au droit du travail et à la santé au travail (invalidité, inaptitude, accidents du travail, maladie professionnelle) dans cette action d'accompagnement socio-administratif et juridique.

La répartition dans les secteurs d'activité est assez proche des années précédentes avec le **nettoyage** qui arrive toujours largement en tête (39%), suivi de **l'hôtellerie- restauration** (commis de cuisine, plongeurs) à hauteur de 19% et de **l'aide à domicile** par le biais d'associations ou chez des particuliers employeurs (ménage, garde d'enfants, soins et aide aux personnes âgées - 10%), du commerce (9%), des métiers de la petite enfance et de l'animation (8%) et la sécurité (7%). Viennent ensuite les métiers du bâtiment/BTP (5%) et les gardien-ne-s d'immeuble (3%).



Avec des différences selon le genre

Des différences sont à souligner selon le genre, les femmes sont globalement plus nombreuses à être salariées que les hommes (72% contre 66%), ce qui s'explique par la part des retraités chez les hommes (21% contre 6% des femmes) même si la part des femmes retraitées a été multipliée par deux entre 2018 et 2019 alors que celle des hommes retraités est restée stable. Le taux d'emploi global ne doit cependant pas dissimuler le problème du sous-emploi⁷ qui affecte aussi bien les hommes que les femmes ainsi que la part non-négligeable des femmes occupant des emplois aidés au sein des collectivités ou dans l'insertion par l'activité économique. On notera également la faible part des femmes demandeuses d'emploi indemnisées (4% contre 7%) et la part des femmes sans emploi et non-indemnisées par le chômage (10%), bénéficiant pour la plupart de revenus de transfert (prime d'activité, RSA).



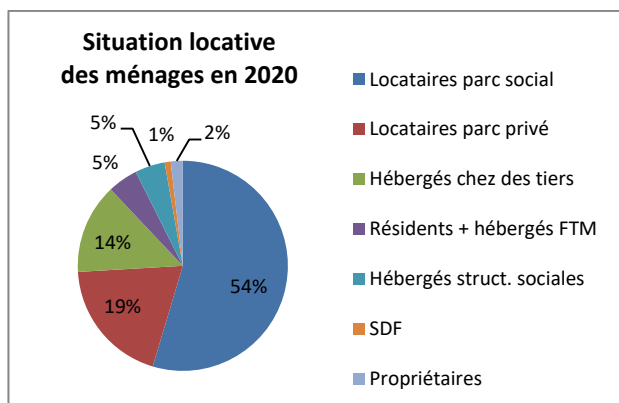
* Souvent confronté-e-s au mal logement ou à la précarité locative

Leur appartenance aux couches les plus modestes de la population expose fortement les travailleurs et travailleuses migrant-e-s suivi-e-s au sein de l'association à la question du mal logement.

S'il est malaisé de définir cette notion qui recouvre une multiplicité de critères, nous admettons que peuvent être considérés comme mal logés des ménages locataires de logements dégradés, indécents, insalubres, surpeuplés, ne correspondant pas aux normes minimales d'habitabilité ou de sécurité, s'acquittant souvent de loyers élevés (au

⁷ Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :
 - elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et recherchent un emploi et/ou sont disponibles pour travailler plus d'heures ;
 - elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

regard des conditions de logement), mais aussi des ménages en précarité locative (sous le coup d'une procédure d'expulsion et/ou d'un congé), des ménages dépourvus de logement, hébergés chez des particuliers ou dans diverses structures (hôtels, CHRS, résidences sociales...).



En 2020, ce sont à nouveau les ménages logés dans le parc social qui arrivent en tête (54%), suivis par locataires du parc privé (19%), les hébergé-e-s chez des tiers (14%), souvent en situation précaire, auquel il convient d'ajouter les 5% hébergés en structures sociales et les 5% en foyers de travailleurs migrants (FTM).

La part des locataires du parc privé reste à un niveau peu élevé en 2020, ce qui est à mettre en lien avec l'impossibilité pour un ménage salarié disposant de reve-

nus modestes de se loger convenablement dans le parc privé à Paris et même en proche banlieue au vu des loyers exorbitants et des exigences disproportionnées des bailleurs.

Il faut noter que les locataires du parc privé ou les propriétaires occupent le plus souvent des logements vétustes et dégradés, avec une forte suroccupation, sans être pour autant à l'abri de la précarité; nombre d'entre eux/elles étant sous le coup de congés pour vente ou reprise, du fait notamment de la spéculation immobilière qui sévit sur Paris.

On peut considérer que 46% des ménages – locataires du parc privé, hébergés- sont confrontés à de mauvaises conditions de logement (vétusté, suroccupation, insalubrité, défaut d'équipements (sanitaires, chauffage) et d'entretien) ou à la précarité locative (absence de logement, congés, hébergements provisoires chez des tiers ou en structures sociales). En 2020, l'association a obtenu cinq relogements dans le parc social (sur 8 propositions reçues).

De ce bref portrait statistique, il ressort que la condition des travailleurs et travailleuses migrant-e-s bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique à Apiced revêt une dimension de **précarisation multidimensionnelle** (des conditions d'emploi, du travail et des conditions matérielles de vie) et peut être assimilée à celle du "working poor" (**travailleur/se pauvre**)⁸. Au vu des difficultés qu'ils/elles rencontrent, qui tiennent plus à leur appartenance au milieu populaire qu'à l'ancienneté de leur installation en France, il est regrettable que, depuis la circulaire Valls de février 2015, ils/elles aient officiellement disparu des catégories de l'action publique avec le recentrage de la politique d'intégration uniquement sur les primo-arrivant-e-s et les bénéficiaires de la protection internationale, titulaires d'un titre de séjour depuis moins de 5 ans et signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI)⁹.

⇒ Au terme de cette année 2020 si particulière, la complexité et l'enchevêtrement des problématiques rencontrées par les travailleurs/ses migrant-e-s installée-e-s en Ile-de-France s'est encore accrue. Le contexte épidémique a encore accru la vulnérabilité des plus vulnérables dans notre société, au premier rang desquels les travailleurs/ses immigré-e-s des milieux populaires, dont certain.e.s constituèrent la fameuse "2^e ligne" pendant l'épidémie. Peu importe l'ancienneté de leur installation sur le territoire, tou-te-s se confrontent peu ou prou aux mêmes difficultés, ce qui n'est pas sans interroger sur la volonté des pouvoirs publics de recentrer la politique publique dite "d'intégration" au profit des seuls "primo-arrivant-e-s" régulier-e-s arguant implicitement qu'en 5 ans, ils/elles auront pu trouver leur place en France et résoudre leurs difficultés.

⁸ D'après l'Observatoire des inégalités, sont considérés comme "travailleurs/ses pauvres" les personnes qui exercent un emploi mais disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales et intégré les revenus de leurs conjoints, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 50% du revenu médian. Source : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article905>.

S'il n'est pas aisé de se procurer les chiffres du salaire médian, et donc du seuil de pauvreté, pour les deux années passées, on dispose en revanche des chiffres 2017 qui permettent de se faire une idée approximative. Selon l'Observatoire des inégalités qui s'appuie sur les données 2017 de l'Insee, le seuil de pauvreté s'élève à 867 euros pour une personne seule, à 1 128€ pour une famille monoparentale avec 1 enfant de moins de 14 ans à charge, à 1 301 euros pour un couple sans enfant, 1 822 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans et à 2 169 euros pour un couple avec deux enfants de plus de 14 ans (<https://www.inegalites.fr/Les-seuils-de-pauvrete-en-France>, actualisé le 10/09/2019).

⁹ Sur les évolutions de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, cf *supra* note de bas de page 1 p5.

LES ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION-DEBAT

Complémentaires des actions individuelles d'accompagnement socio-administratif et juridique pour l'accès aux droits, les actions collectives d'information-débat ont vocation à favoriser **l'accès aux connaissances et aux savoirs des milieux populaires**, en particulier **des travailleurs/ses migrant.e.s bénéficiant d'un accompagnement socio-juridique** (cf *supra*), afin de renforcer leur **capacité d'analyse**, développer leur **esprit critique** et favoriser ainsi l'exercice au quotidien d'une citoyenneté consciente et éclairée.

Temps privilégié pour une réflexion collective, une **prise de conscience d'une condition commune au-delà des différences d'origines ou de la singularité des parcours individuels**, ces actions sont aussi conçues comme un **outil de conscientisation**, préalable à l'engagement des populations concernées dans une "**praxis libératrice**"¹⁰. Dans la filiation de l'éducation et des universités populaires, ces temps d'information et de réflexion collective entendent à leur échelle contribuer à une prise de conscience, un engagement dans l'action collective et plus largement à un processus d'émancipation individuelle et collective dans une perspective de transformation sociale.

Construites à partir des questionnements et des réalités vécues par les populations auxquelles elles s'adressent, ces actions collectives ont lieu tout au long de l'année, principalement sous la forme de conférences/projections-débats mais aussi en participant une fois par an à une sortie ou un évènement culturel entrant en résonance avec la réalité ou les questionnements des participant-e-s. Elles sont au nombre de 4 à 5 par an et réunissent chacune en moyenne une cinquantaine de participant.e.s, soit environ **250 participant.e.s par an**. Les thèmes traités portent généralement sur **la vie en France** (évolution de la législation en matière de retraite, chômage, questions éducatives et scolaires, droit des salarié.e.s...), des **questions de société ou d'actualité**, les **grands problèmes du monde contemporain** appréhendé sous l'angle (**géo**)**politique** (Daech et le djihadisme...), **environnemental et écologique** (le réchauffement climatique...), **économique** (la crise financière de 2008...)..¹¹

Au plan méthodologique, ces actions collectives s'appuient sur une agora annuelle qui réunit tous les acteurs de l'association (publics, équipe salariée, administrateurs/trices) et permet de construire collectivement le programme des conférences/projections-débat de l'année.

L'agora pour préparer l'année 2020 avait exceptionnellement eu lieu le 23 novembre 2019. C'est la seule action collective 2020 qui a pu se tenir puisque, consécutivement à l'épidémie de covid19 et aux mesures interdisant tout rassemblement, les actions collectives d'information-débat ont dû être suspendues.

A titre indicatif, les thèmes choisis par les participant-e-s pour les conférences/projections-débats **2020** étaient les suivants :

- **Séjour et intégration, les principaux changements après la loi Collomb du 10 septembre 2018** (prévue en mars 2020) avec une juriste de l'association Femmes de la terre
- **Alimentation et santé - Comment bien se nourrir avec des revenus modestes et limiter les pathologies chroniques (cholestérol, diabète, hypertension...)?** (prévue en juin 2020)
- **Pôle emploi : nouvelles modalités d'accompagnement et d'indemnisation des demandeurs d'emploi**
- **La réforme des retraites ou La convention citoyenne pour le climat** en fonction de l'état d'avancement de l'un et l'autre.

C'est également lors de cette agora qu'a été proposé et voté par les participant.e.s le projet de réalisation d'un film "portraits-témoignages" pour les 20 ans de l'association - devenu finalement un documentaire¹²- qui devait être le cœur de la fête anniversaire prévue le 26 septembre 2020, qui elle-aussi a dû être reportée.

¹⁰ Expression empruntée au philosophe et pédagogue brésilien, Paulo Freire, qui définit la *praxis* comme une action-réflexion simultanée et permanente permettant aux hommes de prendre conscience de leur condition et d'agir sur le monde en vue de sa transformation, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspéro, 1974.

¹¹ Pour un aperçu des thèmes traités de 2006 à 2019, se reporter à l'annexe p 29

¹² Cf infra p 23 et suivantes

LES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS POUR LES HABITANT-E-S DU QUARTIER GRAND BELLEVILLE 11^e

Situé au nord-ouest du 11^e arrondissement, le quartier Grand Belleville est considéré comme l'un des plus paupérisés de la capitale et bénéficie à ce titre de divers dispositifs relevant de la géographie prioritaire de la "politique de la ville". Politique de la ville profondément renouvelée en 2015 avec la signature des nouveaux "contrats de ville" et le nouveau "Projet de territoire 2015-2020" pour le quartier Grand Belleville qui en découle.

Dès son installation en 2005 sur le quartier Grand Belleville 11^e, APICED s'est inscrite dans la dynamique partenariale pilotée et coordonnée par l'équipe de développement local (EDL) afin que les actions proposées correspondent au plus près aux besoins des habitant-e-s et aux spécificités du quartier. Avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, elle s'est impliquée dans l'élaboration d'actions ciblées localement, notamment sur les thématiques du logement et de l'accès aux droits. En 2020, si la plupart des actions collectives territoriales ont été suspendues, l'association a néanmoins maintenu, malgré l'épidémie, sa permanence juridique hebdomadaire "logement / droit social".

La permanence juridique "logement - droit social"

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les habitant-e-s du quartier "Grand Belleville 11^e" en matière d'accès aux droits dans le champ du logement et de l'habitat, Apiced avait mis en place fin 2011 une permanence juridique "logement". Suite aux diagnostics réalisés pour l'élaboration du projet de territoire qui ont fait ressortir des problèmes de non-recours aux droits sociaux, l'association a par ailleurs lancé courant 2015 une permanence juridique "droit social" afin qu'une réponse juridique puisse être apportée aux habitant-e-s rencontrant des difficultés en matière de protection sociale et de droit du travail. Ces permanences avaient lieu en alternance 1 semaine sur 2 jusqu'en 2018 mais cette organisation, peu lisible pour les habitant-e-s, a été modifiée en 2019 et les deux permanences regroupées sur le même temps.

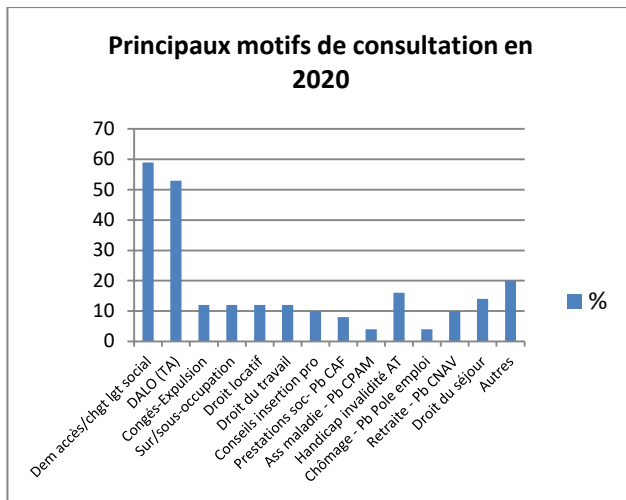
Réservées spécifiquement aux habitant-e-s du quartier "Grand Belleville 11^e", ces permanences ont normalement lieu tous les mardis matins; les habitant-e-s sont reçu-e-s sans rendez-vous par un juriste entre 9h30 et 11h30, au local d'APICED, 141 rue Oberkampf (Paris 11^e). En 2020, la permanence a été maintenue - sauf lors du premier confinement - mais son fonctionnement a été modifié pour s'adapter au contexte épidémique avec une réception des habitant.e.s sur rendez-vous.

* Méthodologie

Au niveau méthodologique, la première rencontre permet d'identifier l'objet de la demande et de recueillir les informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic socio-juridique, la deuxième de restituer à la personne ou au ménage ce qui est ressorti de l'analyse et les éventuelles actions à entreprendre. Lors de ce deuxième entretien, s'il s'avère que toutes les démarches ont été réalisées et qu'il n'y a pas de difficultés particulières, l'association indique aux ménages d'éventuelles autres pistes à explorer avec ou sans réorientation selon le cas. En revanche, lorsque la situation le justifie, la mise en place d'un suivi plus ou moins approfondi leur est proposée, en complémentarité avec celui dont ils/elles bénéficient déjà éventuellement auprès des services sociaux ou d'autres associations, dans une logique de partenariat et de répartition des tâches, l'accent étant mis par APICED sur le volet juridique.

En 2020, sur les **60 personnes** reçues dans les permanences, un suivi a été proposé à 49% d'entre elles (29 ménages). Lorsqu'ils/elles bénéficiaient déjà d'un suivi social par ailleurs, les référent-e-s ont été systématiquement contacté-e-s afin qu'il y ait une complémentarité dans les actions proposées.

* Les principaux motifs de consultation en 2020



Bien que la permanence soit orientée sur le logement et le droit social (droit du travail et protection sociale), les raisons pour lesquelles les habitant-e-s s'adressent à l'association sont diverses et ne concernent pas exclusivement ces deux thématiques bien qu'elles soient largement majoritaires.

i Notez que rares sont les personnes qui ne consultent que pour un seul motif ; le plus souvent, il ressort du diagnostic socio-juridique un enchevêtrement des problématiques qui doivent nécessairement être prises en compte pour répondre à la demande initiale.

Le **premier motif de consultation** est sans surprise le **logement** mais cette demande recouvre des réalités diverses dont certaines nécessitent la mise en place d'un suivi (absence de logement, dette de loyers, congé, procédure d'expulsion, Dalo, suroccupation). Les démarches en vue de l'accès au logement social ou d'une mutation dans le parc social et le DALO sont les principaux motifs de consultation avec respectivement 59% et 53% des demandes. Ce qui est assez cohérent avec la situation locative des personnes qui s'adressent à l'association (cf *infra*), notamment la part des personnes dépourvues de logement (22%), locataires du parc privé ou d'hôtels au mois (41%), ou résidents de structures sociales/ FTM (8%).

Le **second motif de consultation** est la **protection sociale (42%)**, et plus précisément les difficultés rencontrées avec les organismes de sécurité sociale (Assurance maladie, CAF, Pôle emploi, CNAV, caisses de retraite, MDPH, Cramif), ce qui est à mettre en lien avec les politiques internes à ces institutions (dématérialisation, fermeture des lieux d'accueil physique...) qui produisent des situations de non accès/ non recours aux droits pour les plus vulnérables.

Le droit du travail, deuxième volet de la branche droit social, ne représente qu'assez peu de demandes (12%).

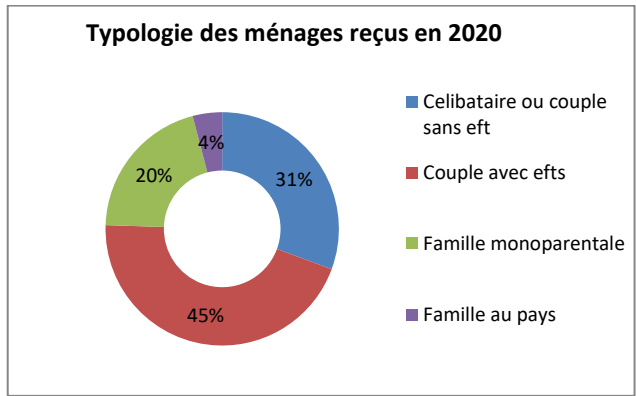
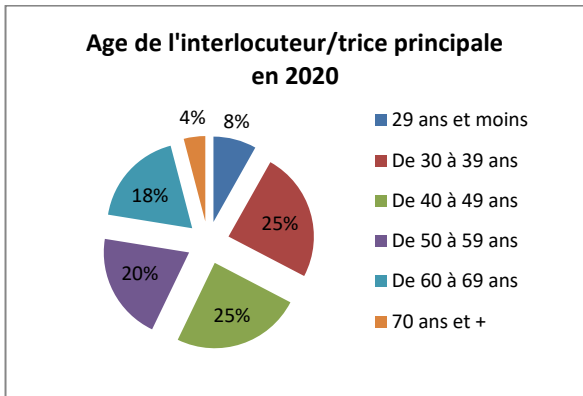
Viennent ensuite des motifs qui ne relèvent pas vraiment de la permanence : conseils pour une insertion professionnelle (10%), le fait de disposer de revenus autres que des revenus de transfert étant un atout pour accéder au logement social, puis le droit du séjour qui représente 14% des demandes et le motif "autres" qui recouvre des questions juridiques extrêmement diverses (litiges divers, casiers judiciaires...) à hauteur de 20%.

Quelques chiffres sur le profil des personnes reçues

En 2020, **60 personnes** ont été reçues en permanence, le plus souvent pour plusieurs motifs simultanément. Cette année, ce sont les **hommes** qui sont **très légèrement majoritaires** : 34 hommes contre 26 femmes.

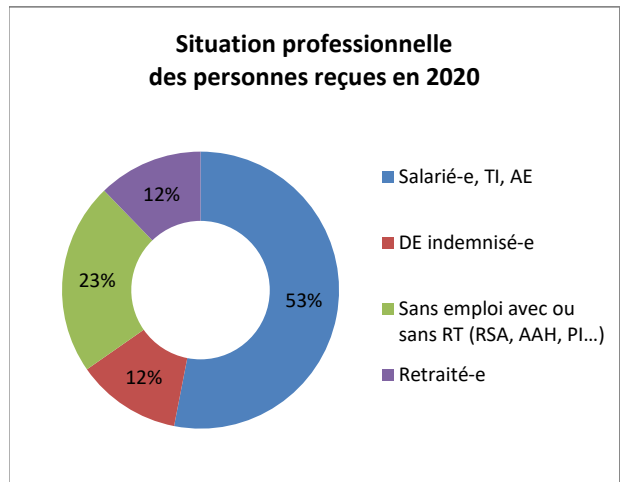
La **tranche d'âge majoritaire** cette année est celle des 30-49 ans (50%), puis la tranche d'âge des 50 ans et plus (42%), dont 18% ont plus de 60 ans; les jeunes de 29 ans ou moins ne représentent que 8% des personnes reçues.

Comme les années précédentes, la majorité des personnes reçues sont toujours des familles avec enfants (47%) et 16% des personnes reçues sont des familles monoparentales. En 2020 les célibataires ou couples sans enfant à charge (31%) sont moins nombreux qu'en 2019 (-10 points); la part des personnes vivant en célibataire en France mais ayant une famille à charge dans le pays d'origine est inférieure de 8 points à 2019 (4% contre 12% en 2018).



Au plan professionnel, la majorité des personnes reçues est salariée (53%), mais bon nombre sont à temps partiel et/ou dans des emplois aidés en CDD au sein des collectivités (caisse des écoles). La majorité travaille dans des emplois d'insertion au sein des collectivités (cantine, nettoyage, animation) ou dans les secteurs du nettoyage, des services aux particuliers (ménage, garde d'enfants), et du commerce.

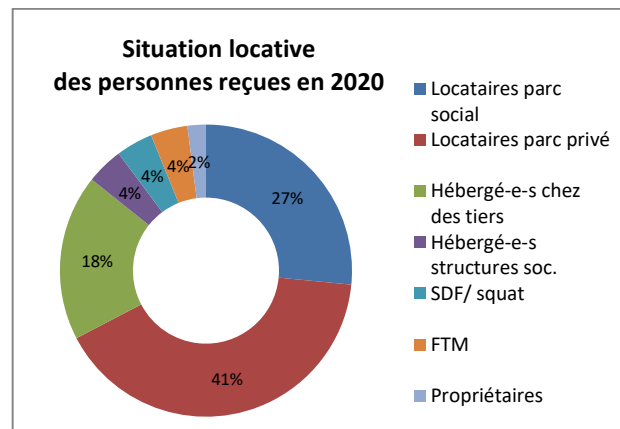
Notez la part non-négligeable (23%) que représentent les personnes sans emploi, qui perçoivent pour la plupart le RSA, sauf lorsque le/la conjoint-e travaille et dispose de revenu supérieur aux plafonds des revenus de transfert.



Au plan locatif, les locataires du parc privé sont majoritaires (41%) suivis des locataires du parc social (27%) et des "hébergé-e-s chez des tiers" (18%).

On notera que 26% des personnes reçues sont dépourvues de logement (hébergé-e-s chez des tiers, en structures sociales, SDF ou en squat) et donc dans une précarité locative plus ou moins aigüe.

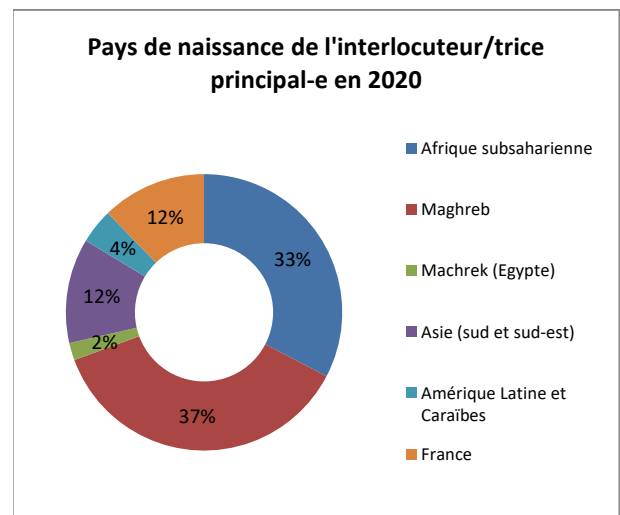
Près d'1 personne reçue sur 4 est donc en situation de précarité locative plus ou moins aigüe.



Les origines géographiques des personnes reçues sont diversifiées avec 18 pays de naissance en 2020.

Les personnes nées au Maghreb (Algérie et Tunisie principalement) ou dans un pays d'Afrique sub-saharienne (par ordre décroissant Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mauritanie puis Cameroun, Cap-vert, Gambie) sont très largement majoritaires avec respectivement 37% et 33%.

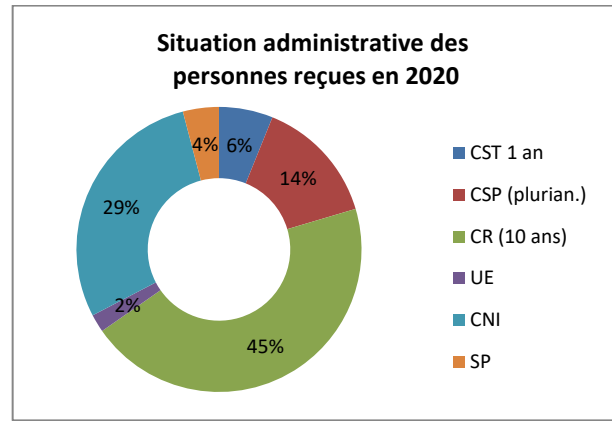
Viennent ensuite les personnes nées dans un pays d'Asie (Bangladesh, Bhoutan, Chine, Pakistan) ou en France à hauteur de 12%. Puis celles nées dans un pays d'Amérique Latine (Colombie) ou des Caraïbes (Haïti), et enfin celles nées dans un pays du Machrek (Egypte).



Parmi les personnes reçues, les étranger-e-s hors Union européenne sont les plus nombreux (69%).

Leurs situations administratives vont du plus stable au plus précaire : 45% sont titulaires d'une carte de résident de 10 ans, 14% d'une carte de séjour de 2 ou 3 ans, 6% d'une carte de séjour de 1 an et 4% sont sans titre.

Les 31% restants sont de nationalité française (29%) ou européenne (2%)



La participation à des groupes de travail thématiques

Depuis son installation sur le quartier, APICED a régulièrement participé aux groupes de travail thématiques pilotés par l'EDL (Equipe de développement local) ou l'ASV (Atelier santé ville) qui réunissent les associations et représentants d'institutions présents sur le territoire, et plus ponctuellement à des initiatives partenariales axées sur la convivialité et le renforcement du lien social.

En 2020 cependant, du fait du contexte épidémique et de l'arrivée d'une nouvelle permanente au sein de l'EDL, la plupart des groupes thématiques ont été mis en veille.

Un lieu-ressource pour les structures du quartier

Le travail partenarial entrepris sous l'égide de l'EDL depuis plusieurs années a permis à l'association de nouer des contacts privilégiés avec un certain nombre de structures intervenant localement (service social de secteur, centre social, associations) ; l'association peut ainsi ponctuellement servir de lieu ressource pour les structures du quartier.

En 2020, APICED a été sollicitée ponctuellement par des acteurs institutionnels ou associatifs présents sur le territoire, nettement moins que les années précédentes cependant, la plupart des structures étant fermées ou fonctionnant *a minima* du fait du contexte épidémique.

⇒ Les différentes actions mises en œuvre par l'association sur le quartier Grand Belleville se fondent sur l'expérience acquise dans l'accompagnement socio-administratif et juridique des travailleurs/ses migrant-e-s francilien.ne.s et parisien.ne.s. Expérience qui lui a permis de travailler des domaines qui sont souvent ceux qui posent problème aux populations les plus fragiles et qu'elle met à disposition des habitant-e-s du quartier via les permanences juridiques, les difficultés rencontrées étant proches, par bien des aspects, de celles que rencontrent les populations immigrées installées en France, dont bon nombre résident d'ailleurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville parisiens et franciliens, avec lesquelles APICED travaille quotidiennement (cf supra chapitre 1).

SOUTIEN AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS DANS LEURS LOCALITES D'ORIGINE

Dernière branche d'activité de l'association : la solidarité internationale avec le soutien aux projets de développement des associations de migrants dans les pays de départ.

A l'origine de ce projet, la volonté de prendre en compte la pluralité des appartenances des migrants, immigré mais aussi émigré, dans la lignée de l'approche transnationale du socio-anthropologue Abdelmalek SAYAD. Le désir aussi de soutenir des initiatives porteuses de logiques de transformation sociale et d'émancipation individuelle et collective tant dans les pays d'arrivée que dans les pays de départ, avec la conviction que **les migrant-e-s peuvent être les fers de lance d'un développement endogène et écologique, basé sur l'auto-organisation collective des populations** via des regroupements formalisés (association, coopérative) ou non (groupe(ment), collectif...)

Faute de temps et de moyens, Apiced n'accompagne qu'une seule structure : l'association **Bantindjoub**a qui regroupe des ressortissants d'une quinzaine de villages de la commune rurale (CR) de Oualia (Mali, région de Kayes, cercle de Bafoulabé) dont le président est par ailleurs administrateur d'Apiced.

L'accompagnement proposé porte sur différents volets : un accompagnement concret à la mise en œuvre d'un projet de développement avec la création sur deux villages de la commune de jardins collectifs maraîchers agroécologiques pour faire face à la sous-nutrition qui sévit dans la commune et un accompagnement global de l'association Bantindjoub, avec une méthodologie basée sur la recherche-action, pour qu'elle s'initie aux rudiments de la vie associative en France mais surtout qu'elle sorte de la posture de bailleur de fonds et devienne réellement une association porteuse de projets de transformation sociale.

Un jardin collectif maraîcher agroécologique au Mali¹³

Depuis 2013, suite à un diagnostic local co-réalisé par Bantindjoub et APICED qui avait fait ressortir l'acuité du problème de l'insécurité alimentaire dans la commune rurale de Oualia, des jardins collectifs maraîchers agroécologiques ont été mis en place dans deux villages, à Soukoutali 1 et Tintila.

Organisées dans chaque village en groupements informels, les maraîchères ont choisi fin 2013 deux femmes dans chaque village pour qu'elles aillent se former aux **techniques culturelles agroécologiques**¹⁴ et les transmettent aux autres, les objectifs étant un accroissement significatif de la productivité sans recours aux intrants chimiques et une production en continu sur l'année alors que, traditionnellement, le maraîchage est une culture de décrue qui n'a lieu que pendant quelques mois, après la récolte des céréales. A Tintila, le projet a eu dès le départ des difficultés à se mettre en route¹⁵ ; après plusieurs tentatives pour le (re)lancer, il a été arrêté début 2017.

A Soukoutali 1, au vu des bons résultats obtenus fin 2013-début 2014, les femmes avaient décidé d'investir fin 2014 une parcelle plus grande sur les rives du Bakoye¹⁶, à 2-3 km du village, sur laquelle elles pourraient cultiver toute l'année. Après défrichage et désherbage, les villageois-e-s ont clôturé la parcelle avec des bois coupés et du grillage dont une partie a été renouvelée, une motopompe a été achetée et un bassin de rétention d'eau construit pour faciliter l'irrigation avec l'appui technique et financier de Bantindjoub et Apiced. Une soixantaine de femmes, soit la plupart des familles du village de Soukoutali 1, y travaillaient quotidiennement et produisaient suffisamment pour assurer leur autonomie alimentaire grâce à une production remarquable de légumes qui venait utilement compléter les céréales et permettait une meilleure gestion annuelle des stocks; les surplus étaient vendus et permettaient de

¹³ Pour un retour sur le processus qui a abouti à la mise en place des jardins collectifs maraîchers dans les villages de Soukoutali 1 et Tintila, se reporter au rapport d'activité 2014, pp 31-35.

¹⁴ Cette formation a eu lieu en novembre 2013 au Centre sahélien de formation et de recherche en agroécologie (CSFRA) ; pour plus d'information, consulter son site : <https://maliagroecologie.wordpress.com/>.

¹⁵ Pour plus de précisions, se reporter aux rapports d'activité 2013, 2014, 2015 et 2016

¹⁶ Le Bakoye, qui signifie "fleuve blanc" en malinké, est l'un des affluents du fleuve Sénégal.

générer des revenus pour faire face aux dépenses du quotidien. Mais la parcelle a été saccagée par des troupeaux errants en mai 2015, juste avant la saison des pluies. Découragées, prises par les travaux des champs pour la culture de céréales, les femmes se sont désengagées du maraîchage pendant toute la saison des pluies, jusqu'à la récolte des céréales. Puis elles se sont remobilisées en fin d'année mais en se divisant : une partie du groupe relançait le maraîchage au Batiko, sur la parcelle près du Bakoye éloignée du village tandis que l'autre moitié préférait se rabattre sur la petite "parcelle PIDEP" (du nom d'un ancien projet) qu'elles occupaient en 2013-2014, plus près du village mais trop petite pour accueillir tout le groupe, exposée à l'érosion fluviale et disponible seulement quelques mois par an puisqu'utilisée la moitié de l'année pour la culture des céréales.

En 2016, le groupement maraîcher a donc maintenu son activité mais sur deux parcelles distinctes, ce qui a affaibli la dynamique du groupe et créé un certain nombre de tensions. C'est dans ce contexte que s'est réalisée la mission sur place du président de Bantindjoubouba en mai 2016. Après avoir pris le temps d'échanger avec les un-e-s et les autres et organisé 4 assemblées plénières des maraîchères, les tensions se sont apaisées et toutes ont finalement convenu que leur choix de s'installer sur la parcelle près du Bakoye était une erreur. Trop éloignée du village, elles ne pouvaient aller y travailler une à deux fois par jour comme il l'aurait fallu, ce qui impactait nécessairement la production et renforçait le découragement. Par ailleurs, son éloignement du village l'exposait fortement aux intrusions des animaux sauvages et troupeaux errants, ce qui s'était encore produit en avril 2016, des troupeaux de chèvres ayant réussi à rentrer dans la parcelle et ayant presque tout détruit. Comble de malchance, un feu de brousse quelques semaines plus tard avait fini de tout ravager. A l'issue de ces assemblées, les maraîchères étaient tombées d'accord sur la nécessité de trouver une parcelle près du village, suffisamment grande pour accueillir tout le groupe, disposant d'un accès permanent à l'eau et sur laquelle elles pourraient travailler toute l'année, qualités que la "parcelle PIDEP" ne pouvait leur offrir, le propriétaire la récupérant de juin à décembre pour y cultiver son maïs et par ailleurs trop exiguë pour accueillir une soixantaine de maraîchères. Après prospection, un propriétaire a accepté de leur mettre à disposition une parcelle d'environ 3000 m², située à la lisière du village, près d'un marigot qui ne s'assèche pas. En décembre 2016, la nouvelle parcelle était désherbée et clôturée avec le grillage récupéré de la parcelle près du Bakoye, et les pépinières lancées.

En 2017, le groupement a travaillé toute l'année (même pendant l'hivernage) sur la nouvelle parcelle près du marigot et a pu sortir une production maraîchère diversifiée (oignons, choux, carottes, salades, betteraves, gombos, haricots...) qui a permis d'améliorer l'alimentation des familles du village¹⁷, d'économiser les stocks de céréales, particulièrement faibles cette année-là du fait d'une pluviométrie insuffisante, et de générer des revenus par la vente des surplus¹⁸. Au vu de la dynamique du groupement maraîcher et des résultats obtenus, l'association Bantindjoubouba, en lien avec les villageois et avec l'aide d'Apiced, s'est attelée au projet de réaliser une clôture "en dur"¹⁹ sur la nouvelle parcelle et donc à la recherche de devis.

En 2018, suite au passage sur place de l'un des membres actifs de Bantindjoubouba de mi-novembre 2017 à mi-janvier 2018, la décision a été prise par Bantindjoubouba de soutenir techniquement et financièrement le projet de clôture "en dur"²⁴. L'argent pour sa réalisation a été envoyé en avril 2018 et les achats de matériel à Bamako courant première quinzaine du mois pour envoi au village par l'un des membres de l'association, de passage au Mali. Pendant ce temps, les villageois se chargeaient de récupérer sable et graviers. Les mois de mai et juin ont été consacrés à la réalisation de cette clôture "en dur" par les villageois, hommes, femmes et jeunes se mobilisant fortement. Au 25 juin, la clôture était terminée et la parcelle à nouveau investie par les maraîchères, modérément jusqu'en septembre à cause des travaux saisonniers pour la culture des céréales, puis beaucoup plus intensivement en fin d'année avec même la vente de surplus pour la fête du nouvel an. Portées par la confiance que Bantindjoubouba leur a accordée en finançant cette nouvelle clôture, les femmes se sont fortement remobilisées et se sont fortement réinvesties dans ce jardin maraîcher collectif en 2018.

En 2019 et 2020, leur investissement s'est confirmé comme ont pu le constater des membres de Bantindjoubouba de passage à Soukoutali 1. Ils ont pu constater *de visu* que toute la surface du jardin était exploitée, même mi-mai, en

¹⁷ Comme l'une d'elles nous le disait "*notre alimentation a été améliorée ; on a mangé du frais toute l'année*".

¹⁸ Ce qui a permis aux maraîchères d'"avoir le prix des savons et des *nadjini* [condiments] (...) et aider à payer les *bic* et les cahiers pour les *écoliers*".

¹⁹ Il s'agit d'une clôture réalisée avec du grillage et des piquets métalliques coulés dans du ciment; une clôture de ce type est très solide et permet de résister aux assauts des troupeaux errants de vaches et chèvres, particulièrement affamés en saison sèche.

plein saison sèche et (très) chaude, avec des productions de gombos, haricots, patates douces, feuilles de pronboulou, papayes, tomates, ail, et encore un peu de salades et d'oignons (pas adaptés à la saison sèche). Pendant la saison des pluies, la production s'est poursuivie avec une production de gombos, haricots et patates douces qui poussent bien même lorsqu'il pleut beaucoup puis la production s'est à nouveau intensifiée à partir de décembre et les conditions climatiques plus adaptées au maraîchage avec les variétés traditionnellement utilisées pour les cultures de décrues. L'année 2019 s'était clôt sur un bilan très positif tant au niveau de la dynamique du groupe que de la production et en 2020 le jardin collectif a été agrandi pour l'ouvrir à de nouvelles femmes désireuses de rejoindre le groupement.



Le jardin maraîcher de Soukoutali 1, c'est...

- une parcelle de 3 500 m² découpée en carrés de même taille contenant chacun 4 planches
- 54 femmes et 2 hommes qui y travaillent quotidiennement
- Un carré par personne composé de 4 planches d'environ 1m sur 2m
- une production maraîchère diversifiée : salades, oignons, gombos, haricots, patates douces, feuilles de pronboulou, papayes, tomates, ail, choux, carottes, betteraves, aubergines...
- des techniques agroécologiques (compost, association de plantes...)
- une production en continu sur l'année, même pendant la saison sèche (de mi-mars à mi-juin) et la saison des pluies (de mi-juin à mi-septembre)
- une meilleure alimentation en quantité et en qualité avec des produits frais toute l'année
- une plus grande autonomie alimentaire
- et des revenus supplémentaires grâce à la vente des surplus sur le marché local...

Une méthodologie d'accompagnement fondée sur une démarche de recherche-action

Initié en 2010, l'accompagnement de l'association Bantindjouba s'est approfondi et précisé au plan méthodologique suite à une recherche-action réalisée par la directrice d'Apiced en 2014-2015 avec le Centre d'économie sociale du CNAM de Paris.

Dans le cadre de cette recherche-action, des entretiens autobiographiques, proches par leur nature et leur durée des récits de vie, ont été réalisés avec les membres les plus impliqués de Bantindjouba. Lors de ces entretiens, les migrants se sont longuement exprimés sur leurs trajectoires, les raisons qui les ont poussés à créer cette association -au premier rang desquelles la volonté de contribuer au développement des villages et de freiner les départs en migration des jeunes hommes- et les difficultés qu'ils rencontraient. Difficultés qui tiennent autant à leur méconnaissance du processus de montage de projets qu'à leur profil et aux paradoxes/ambivalences découlant de leur condition de migrants, qui ne sont pas sans interférer dans la relation qu'ils entretiennent avec les populations au pays. Ils ont aussi lourdement insisté sur leur besoin d'un accompagnement pour parvenir à mettre en place des projets viables au pays, qui permettent aux populations de devenir réellement actrices du développement de leurs localités et ne soient pas source de nouvelles dépendances, notamment à l'égard des migrants. Le mémoire qui a clos cette recherche-action est désormais un outil supplémentaire qu'Apiced mobilise dans le processus d'accompagnement de l'association Bantindjouba.

Au cours de l'année 2020, l'accompagnement de l'association Bantindjouba par Apiced s'est poursuivi. Le groupe de travail réunissant l'ancien président de Bantindjouba, la directrice d'Apiced et, plus ponctuellement l'actuel président de Bantindjouba, a continué à se réunir en moyenne tous les 3-4 mois désormais. Outre l'accompagnement

administratif de base pour permettre à Bantindjouba d'être *a minima* en conformité avec ce qu'implique le statut d'association loi 1901, l'essentiel du travail a porté sur le suivi du projet maraîcher, avec notamment des échanges réguliers avec les maraîchères au Mali pour définir, collectivement, les réajustements nécessaires.

⇒ Au terme de cette année 2020, le bilan est positif avec une bonne dynamique au niveau du groupement maraîcher de Soukoutali 1, suite à la réalisation en 2018 de la clôture "en dur" de la nouvelle parcelle sur laquelle les maraîchères s'étaient installées fin 2016 et la concrétisation du projet d'agrandissement du jardin. Si la dynamique se confirme, une autre étape pourrait être envisagée pour les années à venir : ici avec la poursuite de l'accompagnement de l'association Bantindjouba afin qu'à terme elle soit en capacité de porter de manière autonome des projets, et là-bas avec l'approfondissement de la formation des maraîchères aux techniques agroécologiques et la mise en place progressive d'activités de transformation des produits en vue d'un développement de la commercialisation.

LE PROJET DE DOCUMENTAIRE "VOIX DE MIGRANT.E.S"

En 2020, comme indiqué *supra*, les actions collectives d'information-débat ont dû être provisoirement suspendues du fait de l'épidémie mais la dynamique collective a néanmoins continué à être travaillée avec le projet de documentaire "Voix de migrant.e.s".

Petite Histoire d'une aventure initiée en 2020

Mettre la lumière sur ce que vivent au quotidien des hommes et des femmes qui, un jour, ont décidé de partir, de quitter leur pays pour tenter l'aventure de la migration est un projet ancien. Un vieux rêve mû par le désir de donner la possibilité à celles et ceux qui ne connaissent pas d'entrevoir les réalités de ces hommes et de ces femmes qui un jour ont croisé la route de l'association et avec lequel.le.s elle a cheminé pendant 3, 5, 10, 15, 20 ans parfois.

Le rêve s'est transformé en projet lorsque cette idée a été retenue collectivement par les principaux et principales concerné.e.s, à l'occasion de la préparation d'un temps fort pour les 20 ans de l'association. C'était en novembre 2019, lors de l'agora annuelle, un moment collectif de bilan/perspectives qui a lieu chaque année. Les participant.e.es ont alors émis l'idée de réaliser un petit film de "portraits-témoignages" à vocation principalement interne dans lequel celles et ceux qui le souhaitent pourraient s'exprimer sur leur parcours, leur vécu, leur relation avec l'association.

Dès début 2020, le projet a été proposé à toutes les personnes présentes ayant été suivies de façon assez intensive par l'association pendant au moins 3-4 ans et ayant régulièrement participé à ses actions collectives d'information-débat, avec, en toile de fond, le souhait d'avoir une diversité d'origines représentative de différents courants migratoires, une parité de genre et une diversité de générations. Une trentaine de personnes ont manifesté leur intérêt mais seules vingt-et-une d'entre elles ont finalement pu participer au projet.

L'association ne disposant pas des compétences en interne pour réaliser ces entretiens vidéo, ni des moyens financiers pour faire appel à un professionnel, une offre de stage a parallèlement été déposée sur les plateformes universitaires et les sites spécialisés. C'est dans ce contexte qu'est arrivée Farah ELMOKADEM, jeune femme de 24 ans, alors étudiante en troisième année de licence "Arts du spectacle Parcours cinéma" à l'université Paris 8, sans laquelle ce film n'aurait jamais pu voir le jour. L'épidémie de covid19 et le premier confinement passant par-là, son entrée en stage a dû être différée.

Après un premier mois consacré aux préparatifs, le tournage a pu débuter en juillet 2020. Les entretiens ont été menés par Audrian ABDEBREIMAN, salarié de l'association depuis 2018, avec les vingt-et-une personnes volontaires à partir d'un guide construit autour d'une question centrale - leur parcours de là-bas à ici, de hier à aujourd'hui - et de questions secondaires. L'objectif était qu'ils/elles s'expriment librement, qu'ils/elles (se) racontent. Le tournage a eu lieu dans des conditions sommaires, principalement dans le jardin à l'arrière de l'association ou dans ses locaux, alors que la résidence était en plein travaux (d'où quelques bruits parasites dans le film...) et avec un matériel assez rudimentaire.

A la fin de l'été 2020, nous disposions d'11h30 de rushes. Avant de commencer le montage, il a été proposé à chacun.e des participant.e.s de visionner son entretien et d'indiquer ce qu'ils/elles préféraient ne pas conserver, notamment certains propos délicats ou trop chargés émotionnellement. Puis l'aventure du montage a commencé.

La construction du film s'est faite pas-à-pas, dans une démarche de recherche-action, en s'appuyant sur une logique inductive. Volontairement rien n'avait été écrit à l'avance. L'objectif était de construire le film à partir des mots des 21 protagonistes, de la matière qu'ils/elles nous avaient donnés, des thèmes qui prenaient le plus de place dans les entretiens avec le souci de respecter leur parole, de ne pas l'instrumentaliser, ni même d'en faire une tribune. Leurs propos se suffisaient à eux-mêmes.

Petit à petit le film a pris forme. C'est sur notre stagiaire cinéaste, Farah, et sur elle exclusivement, qu'a reposé toute la partie technique : tournage, montage, étalonnage, mixage... Des amis musiciens, Barok et Christvaloir YOULOU, ont accepté de composer gracieusement la musique. Une musique qui devait faire écho à la diversité des parcours, à la fois profonde et vivante, grave et joyeuse, qui donne à entendre le long chemin, la vie, de là-bas à ici.

Un documentaire qui donne la parole à 21 travailleurs/ses migrant.e.s

Fin 2020, le documentaire n'était toujours pas achevé. Nous en étions alors à la version 2, un film de 2h15, organisé en 6 chapitres :

I - Présentation des 21 participant.e.s et motifs à l'origine de leurs migrations, organisés de manière diachronique, afin de donner à (entre)voir les caractéristiques propres à chaque vague migratoire

II - Arriver en France : Premières impressions avec la découverte du pays d'arrivée, les premières surprises, les premières déconvenues aussi, les difficultés liées à la langue, au mode de vie, à l'isolement, à la solitude, les hésitations entre rester ou repartir, la nostalgie, le manque, les conditions de vie à l'arrivée : papier, travail, logement...

III - Vivre en France, la partie principale découpée en 5 sous-parties

A- Se loger

B- Travailler

C- Faire valoir ses droits

D- Devenir Français-e

E- Eduquer

IV - Se réunir, apprendre, débattre... chapitre dans lequel les participant.e.s s'expriment plus particulièrement sur ce que leur apportent concrètement les actions collectives d'information-débat organisées par l'association, en quoi elles leur permettent de mieux saisir le monde qui les entoure et d'*"être armé.e.s pour pouvoir s'autodéfendre"* comme le dit Lancina, l'un des protagonistes du film.

V - Revenir sur son Parcours, ébauche d'un bilan intime de cette aventure migratoire avec ses réussites et ses regrets, ses blessures aussi et cet "entre-deux" inhérent à la condition de migrant.e que plusieurs expriment avec force

VI - Derniers mots...

⇒ La réalisation du film se poursuivra en 2021 avec encore de nombreuses heures de travail autour du montage, de l'étalonnage, du mixage, du sous-titrage... Un coffret DVD avec un livret est également en projet. Et bien-sûr la présentation du film en avant-première interne aux publics d'Apiced, en particulier aux 21 personnes qui ont accepté d'y participer, ainsi qu'à quelques partenaires triés sur le volet, en espérant que l'épidémie de covid 19 nous laissera un peu de répit, que cette avant-première sera l'occasion d'une belle fête et qu'elle marquera d'une pierre blanche les 20 années d'existence de l'association.

L'ASSOCIATION EN 2020

LES FORCES VIVES DE L'ASSOCIATION

Dès sa création, APICED s'est appuyée sur la mobilisation de la diversité des savoirs et savoir-faire disponibles au sein de l'association et du réseau professionnel qu'elle s'est petit à petit constituée.

Une équipe de deux permanents

L'équipe d'APICED est composée d'un juriste et d'une directrice, le troisième poste de permanent n'ayant pas été renouvelé en 2018 suite à des pertes de financement. Les missions du juriste portent principalement sur l'accompagnement socio-administratif et juridique des publics bénéficiaires et la tenue des permanences juridiques pour les habitant-e-s du quartier Grand Belleville ainsi que la participation à l'organisation et l'animation des actions collectives d'information-débat et le renforcement de la communication (création d'une page facebook de l'association, création d'une chaîne youtube sur laquelle sont diffusés des extraits des conférences/projections-débats).

En 2020, l'association a également accueilli une stagiaire en cinéma qui est restée 10 mois à Apiced, 4 mois dans le cadre de sa licence pro et 6 mois dans le cadre de son master 1; c'est sur elle qu'a notamment reposé toute la partie technique du documentaire "Voix de migrant.e.s" (cf *supra* chapitre 5).

L'implication des travailleurs/ses migrant.e.s

En dehors de ceux et celles qui font partie du Conseil d'administration, les travailleurs/ses migrant-e-s et les différents "publics" qui fréquentent l'association n'ont pas le statut d'adhérents d'APICED mais de "sympathisant-e-s"; ils/elles peuvent, s'ils/elles le souhaitent, soutenir son action en versant une cotisation annuelle de soutien (20€ ou 30€ en 2020).

Ils/elles sont par ailleurs incité-e-s à s'impliquer dans la dynamique collective de l'association, à l'occasion de l'agora de début d'année mais aussi pendant toute la période durant laquelle ils/elles bénéficient d'un accompagnement individualisé. Dès la mise en place de ce dernier, ils ont un entretien avec la directrice qui leur expose le projet de l'association, ses valeurs, ses règles de fonctionnement et l'importance de leur présence aux actions collectives d'information-débat s'ils/elles veulent se donner les moyens de mieux maîtriser leur environnement et prendre pleinement leur place dans la société au sein de laquelle ils/elles ont choisi de vivre.

Des instances et une vie associative dynamiques

Créée en 2005, APICED en est à sa quinzième année d'existence en tant qu'association loi 1901. En mai 2020, ses instances dirigeantes ont été renouvelées lors de l'assemblée générale annuelle et ses statuts modifiés afin de permettre à l'association d'accompagner les publics dans leurs contentieux juridiques.

Composé de **9 membres** dont **1/3 issu du public**, le conseil d'administration (CA) d'APICED rassemble des personnes avec des **profils variés** : des personnes cooptées pour leurs engagements dans l'associatif, le syndicalisme, le travail social, des personnes issues du public fortement mobilisées dans l'association et engagées dans des luttes collectives en France ou des projets de développement dans les pays d'origine, des personnes porteuses de la mémoire de l'association... Si les effectifs des adhérent-e-s de l'association au sens strict sont

volontairement peu nombreux, la faiblesse de leur nombre est largement compensée par la richesse de ce qu'ils/elles apportent et par leur degré d'implication.

Les administrateurs/trices jouent en effet un rôle important dans la dynamique collective de l'association. Outre leur rôle dans la direction et la gestion de l'association, ils/elles participent, dans un contexte particulièrement incertain, à la réactualisation de son projet associatif, à l'évolution de ses orientations et à la réflexion autour de ses perspectives. La diversité de leurs profils et regards, souvent à l'origine de débats riches et passionnés en interne, est un atout précieux mais aussi une garantie de la vie collective et démocratique de l'association.

UN RESEAU DE PARTENAIRES

La réussite de l'action d'Apiced repose en grande partie sur sa capacité à mobiliser des personnes-ressources extérieures et sur les relations de confiance tissées au fil des années avec ses différents partenaires.

Des "personnes-ressources" avec des profils variés

L'association compte en moyenne entre **cinquante et soixante personnes dites "ressources"** - universitaires, documentaristes, avocat-e-s, juristes, militant-e-s associatifs/ves, syndicalistes, enseignant-e-s, praticien-ne-s du social, de l'éducatif...- qui mettent à disposition de l'association leurs savoirs, en tant qu'intervenant.e.s lors des conférences/projections-débats, ou plus ponctuellement comme conseils dans le cadre des suivis socio-juridiques individuels ou en participant aux réflexions plus globales de la structure. A l'origine de ce réseau, les liens tissés au fil des rencontres, du travail en commun et le partage des valeurs de conscientisation et d'émancipation au fondement du projet d'APICED.

Des partenaires de terrain diversifiés

L'association dispose d'un bon réseau de **partenaires associatifs et syndicaux dispersés sur le territoire parisien et francilien** avec lesquels elle collabore plus ou moins régulièrement : associations de quartier, centres sociaux, syndicats, associations de défense des droits des étrangers, associations de défense des locataires, associations intervenant dans le champ du logement, structures d'hébergement, associations en charge de la protection de l'enfance ou de la jeunesse, collectifs de sans-papiers, associations de migrants (OSIM), organisations de solidarité internationale ... A cela s'ajoute un **partenariat territorial sur le quartier Grand Belleville et le 11e** avec l'équipe de développement local, l'atelier santé ville et des associations locales...

L'association a par ailleurs noué au fil des années un partenariat avec quelques avocat-e-s spécialisé.e.s dans certains types de contentieux (protection sociale, droit du travail, logement, droit de la famille...) acceptant de défendre les intérêts du public de l'association dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement socio-administratif et juridique, APICED est également amenée à entrer régulièrement en contact avec certaines institutions qu'on ne peut malheureusement plus qualifier de partenaires aujourd'hui tant elles sont devenues difficiles d'accès : CPAM, CNAV, CAF, Pôle emploi, MDPH, CRAMIF, Fongecif, Opcw, services préfectoraux et municipaux en charge du logement et de l'habitat, inspection du travail, missions locales, services sociaux de secteur, services de l'aide sociale à l'enfance, établissements scolaires, bailleurs sociaux, foyers de travailleurs migrants, organismes de formations. La fermeture de nombreux lieux d'accueil des usagers dans les organismes de Sécurité sociale, la généralisation des plateformes téléphoniques et de la dématérialisation, compliquent cependant lourdement les relations avec certaines institutions avec lesquelles il n'est plus possible de travailler en partenariat, si ce n'est de manière parallèle, via les relations interpersonnelles nouées au fil du temps. Evolution regrettable, surtout pour les publics de nos associations, qui sont les premier-e-s pénalisé-e-s par ces évolutions alors que leur condition les expose déjà à une forte vulnérabilité.

Mais un partenariat financier de plus en plus instable

Au regard de son objet mais aussi par conviction, l'association avait fait le choix dès sa création de s'appuyer sur des **financements publics** et de diversifier ses partenariats financiers afin de conserver une certaine latitude.

Globalement, les partenaires financiers de l'association peuvent être regroupés en 3 catégories :

- les administrations déconcentrées de l'Etat (ANCT, DDCS 75, DRJSCS Ile-de-France),
- les collectivités territoriales (Ville de Paris, Région Ile-de-France)
- et un organisme privé qui soutient l'action de l'association depuis de nombreuses années (CCFD-Terre solidaire).

Selon les années, l'association a pu solliciter jusqu'à une quinzaine de financements différents. En 2020, elle a émargé sur 8 appels à projets correspondant à 10 dispositifs de financements distincts (politique de la ville, intégration...).

Pour la deuxième fois en 3 ans²⁰, l'association a dû faire face à une baisse drastique en 2020 des subventions de l'administration déconcentrée de l'Etat. Elle a perdu 29 700€ suite à la décision de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris de diviser par deux la subvention qu'elle lui allouait au titre de la politique de la ville (10 000€ au lieu de 20 000€) et à la non-reconduction de la subvention sur l'enveloppe "intégration" (19 700€). Les 29 700€ perdus représentent 21% du budget total de fonctionnement de l'association qui s'établit, lors d'une année "normale", à environ 140 000€. Le fait que les dépenses habituelles de l'association aient été amoindries en 2020 d'environ 15 000€²¹ a limité le déficit à 15 000€ que l'association a en partie épongé en puisant dans ses réserves. Au terme de l'année 2020, son déficit n'est donc "que" de 4 270€ mais l'association a été fortement fragilisée et ses réserves, qui ne sont pas inépuisables, sévèrement amputées (- 10 000€). Si elle ne retrouve pas en 2021 *a minima* son niveau de subvention antérieur, la structure est, à terme, condamnée. Au vu de son objet, de la nature des activités proposées et de la non-solvabilité des publics auxquels elle s'adresse, l'association est en effet totalement tributaire des financements publics, en particulier des financements de l'Etat, en baisse constante depuis quelques années.

CONCLUSION

2020, l'année des 20 ans de l'association... Une année charnière, une année marquée par l'épidémie de covid 19, une année malgré tout inscrite dans la continuité où toutes les actions ont été maintenues, à l'exception des actions collectives d'information-débat du fait de l'impossibilité de se réunir. L'année aussi du lancement d'un projet d'envergure : le documentaire "Voix de migrant.e.s", intégralement auto-réalisé et autoproduit par l'association, qui donne la parole à 21 travailleurs/ses immigré.e.s suivi.e.s à l'association entre 2000 et 2020 sur leur parcours, leur condition de vie, leur rapport au pays d'origine, à l'association. Une année où l'association a poursuivi contre vents et marées, malgré des baisses drastiques -et injustifiées- de subventions son objectif de contribuer à un processus d'émancipation individuelle et collective des milieux populaires, en particulier des travailleuses et travailleurs immigré.e.s parisien-ne-s et francilien-ne-s. Mais au terme de cette année 2020 les perspectives sont sombres.

Si l'association développe en effet depuis plus de 20 ans des actions d'accès aux droits, d'accès aux savoirs et de solidarité internationale, et si son utilité est *a priori* avérée et reconnue, il n'en demeure pas moins qu'elle est aujourd'hui prise en étau, confrontée à une double pression qui remet à terme en cause sa pérennité.

²⁰ En 2017, l'association avait perdu 15 000€ sur la subvention "intégration" de la DRJSCS, ce qui avait eu pour conséquence la suppression du 3^e poste de permanent.

²¹ L'épidémie de covid 19 a en effet eu pour conséquence une baisse du total des dépenses de l'association consécutivement à l'arrêt maladie d'1 mois des 2 salariés permanents pour suspicion de covid au printemps 2020, ce qui a eu un impact sur les rémunérations brutes et les charges sociales, d'une exonération de 6 mois de loyer à l'initiative de la ville de Paris pour les associations locataires du parc social, de la baisse des dépenses d'entretien du fait de la fermeture du prestataire de mi-mars à juin 2020, de l'impossibilité d'organiser les actions collectives d'information-débat, ce qui a là-encore entraîné une baisse des dépenses (envois postaux, locations de salles, dépenses de mission-réception...), d'où des dépenses totales inférieures de 15 000€ à une année "normale", malgré les surcoûts générés par l'épidémie au niveau des achats.

La première pression découle de l'environnement dans lequel se déroule son activité. Pression administrative liée à la réorganisation constante des services publics depuis 2-3 décennies au nom du dogme néo-libéral de la "modernisation" et de la rentabilité. Pression économique qui se traduit par la précarisation accrue des couches les plus vulnérables de la population. Pression sociale qui se manifeste par un grand désarroi et un sentiment d'abandon, terreau de multiples replis. Cet environnement global délétère pour les milieux populaires pèse lourdement sur les publics d'Apiced et à travers eux sur l'action de l'association elle-même dont les marges de manœuvre et l'efficacité se réduisent d'année en année malgré des charges de travail de plus en plus lourdes.

La deuxième pression est celle qui s'exerce sur la structure en elle-même. Depuis un peu plus de deux décennies, parallèlement au démantèlement des services publics, s'affirme une tendance de fond qui vise à transformer les associations en sous-traitantes à bas coûts de l'action publique. Autrefois légitimées pour leur expertise de terrain et considérées comme forces de propositions, les associations se voient désormais cantonnées à répondre à la commande publique. Réduites à un rôle de simples exécutantes, soumises à une inflation bureaucratique renforcée par les outils issus des "Nouvelles technologies de l'information et de la communication" (NTIC), elles plient sous la lourdeur des tâches administratives : dossiers de subventions en ligne sur des plateformes numériques propres à chaque financeur et modifiées tous les 2-3 ans, augmentation de la fréquence des évaluations/contrôles (jusqu'à plusieurs fois par an pour un même financeur), prédominance des logiques quantitatives (avec par exemple la notion de "file active") décalées de la réalité des actions sur le terrain et ne permettant pas de rendre compte de l'effet réel des actions menées sur les populations suivies.

Outre la régression démocratique induite par cette transformation des associations en sous-traitantes de l'action publique, les structures associatives se retrouvent de plus en plus soumises aux attermoissements des politiques publiques et à des logiques technocratiques révélant une forte méconnaissance des réalités sociales, comme l'illustrent les évolutions de la politique d'intégration depuis la fin des années 2000. Ainsi, alors qu'en 2019 la France comptait 6.6 millions d'immigrés (10% de la population)²², la politique publique d'intégration française se focalise désormais exclusivement sur les migrant.e.s ayant obtenu un premier titre de séjour depuis moins de 5 ans, ce qui représente en moyenne 170 000 personnes par an²³. Or les difficultés que rencontrent les immigré.e.s sont bien loin de ne concerner que les cinq premières années de leur résidence régulière en France - ce que montre d'ailleurs le documentaire. Même lorsqu'ils/elles sont installé.e.s depuis 20, 30 ou 40 ans, les obstacles demeurent et pourtant ils/elles ne font désormais plus partie des catégories de l'intervention publique. De tels choix de politiques publiques ont de lourdes conséquences sur la majorité des populations immigrées en France mais aussi sur les associations qui les soutiennent dont les subsides ne cessent de se réduire. A son modeste niveau, Apiced en a fait les frais. L'association a perdu 15 000€ de subvention en 2017 sur les crédits déconcentrés de l'Etat au titre de l'intégration, 29 700€ en 2020 dont 19 700€ au titre de l'intégration, ce qui s'est concrètement traduit par la suppression d'un poste salarié en 2018 et, aujourd'hui, par un risque réel de ne pouvoir maintenir son activité dans les années à venir.

²² Derniers chiffres donnés par l'Insee dans "Immigrés et descendants d'immigrés" in *France, portrait social, édition 2020* - Insee références 3/12/2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797578?sommaire=4928952>

²³ Moyenne des premiers titres de séjour de 2017 à 2020 (hors étudiants). Source : Ministère de l'intérieur - Chiffres-clés, séjours, visas, éloignements, asile, accès à la nationalité - Derniers chiffres clefs 9/04/2021, Tableau "Premiers titres de séjour par famille de motifs", <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloinnements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>.

ANNEXE

Actions collectives d'information-débat

2006 – 2019

Conférences/projections-débat, événement culturel...

Complémentaires des actions individuelles d'accès aux droits, les actions collectives d'information-débat ont vocation à favoriser l'accès aux connaissances et aux savoirs des milieux populaires afin de renforcer leur capacité d'analyse, développer leur esprit critique et leur donner les moyens d'exercer leur citoyenneté au quotidien de manière éclairée.

Temps privilégié pour une réflexion collective, une prise de conscience d'une condition commune au-delà des différences d'origines ou de la singularité des parcours individuels, ces actions entendent contribuer à leur modeste échelle à un processus de conscientisation et d'émancipation individuelle et collective.

2019

Mars : **Du collège aux études supérieures : les différents paliers de l'orientation dans le système scolaire français** avec une principale d'un collège en REP et une proviseure d'un lycée professionnel spécialisé dans les formations professionnelles tertiaires.

Avril : **Europe et élections européennes - État des lieux, enjeux et perspectives** avec **Jean-Claude BOUAL**, auteur de nombreux articles et ouvrages sur la gouvernance européenne, la société civile et les services publics européens, l'Europe sociale, animateur du Comité européen sur les services d'intérêt général (CELSIG) et du Forum permanent de la société civile.

Octobre : **Les immigré-e-s dans l'histoire de France**, échange-débat avec l'historien spécialiste des migrations et de la classe ouvrière **Gérard NOIRIEL**.

2018

Novembre : **Mouvements islamistes radicaux et luttes armées au Sahel avec l'intervention**, avec **Marc-Antoine Pérouse-de-Montclos**, politiste, spécialiste des relations internationales et des mouvements djihadistes au Sahel, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), auteur notamment de *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad?*, La Découverte (2018).

Juin : **Réchauffement climatique : Etat des lieux 2 ans après la COP 21 – Focus sur les pays du sud** avec **Serge JANICOT**, climatologue, spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, et **Catherine AUBERTIN**, économiste du développement, spécialiste des rencontres internationales autour de la biodiversité et du climat.

Avril : **Les inégalités en France** avec les sociologues **Michel PINÇON** et **Monique PINÇON-CHARLOT** à partir de la pièce de théâtre documentaire **"Pourquoi les riches?"** adaptée de l'ouvrage éponyme.

Mars : **Politique fiscale, impôts et action publique dans la France d'aujourd'hui** avec **Jean-Claude BOUAL**, auteur d'articles et ouvrages sur l'Etat social, l'action publique et les services publics européens.

2017

Novembre : **Islamismes et djihadisme dans le monde contemporain – Perspective historique et internationale**, avec **Anne-Clémentine LARROQUE**, historienne, auteure de *Géopolitique des islamismes* (PUF 2016), enseignante à Sciences-Pô et experte judiciaire.

Juillet : **L'évolution de la politique d'immigration et d'intégration : entrée, séjour et accès à la nationalité des étrangers en France après la loi du 7 mars 2016**, avec **Alice DUPOUY**, responsable pôle juridique à la Cimade Ile-de-France.

Mai : **La Sécurité sociale hier, aujourd'hui, demain ou comment les luttes sociales peuvent imposer la solidarité** à partir de la projection du documentaire de **Gilles PERRET** *La Sociale* avec **Jean-Claude BOUAL**, spécialiste de l'Etat social et des services **publics** européens, militant associatif et syndical.

Avril : **Se loger en Ile-de-France avec des revenus modestes – quels dispositifs ?** avec **Fadila DERRAZ**, chargée de mission habitat à la Fondation abbé Pierre.

Mars : **L'organisation politique et administrative de la France – Comprendre les institutions et la vie publique** avec **Valérie BOUARD**, historienne, enseignante.

2016

Décembre : **Quel rôle des migrant-e-s dans la lutte contre la pauvreté et le développement des pays d'origine ?** avec **Flore GUBERT**, économiste à l'IRD (Institut de recherche et développement), spécialisée sur les migrations en provenance d'Afrique sub-saharienne.

Octobre : **DAECH et le djihadisme**, projection-débat autour du documentaire *DAECH, naissance d'un Etat terroriste* en présence de **Jérôme FRITEL**, l'auteur et réalisateur

Mai : **Le réchauffement climatique - Focus sur les conséquences et les enjeux dans les pays du sud**, projection-débat autour du documentaire *De plein fouet. Le climat vu du sud* avec la participation de 2 climatologues, **Eric GUILYARDI**, membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), et **Serge JANICOT**, spécialiste de la pluviométrie au Sahel

Avril : **Difficultés éducatives – Focus sur la protection de l'enfance et la délinquance des mineurs** avec deux travailleuses sociales spécialisées

Mars : **Le collège dans le système scolaire français après la loi de refondation de l'école** (entrée en vigueur en septembre 2016 de la réforme du collège) avec l'intervention de deux enseignants de collèges situés en REP (Réseau d'éducation prioritaire) ;

2015

Novembre : **Pièges de la société de consommation et décryptage des techniques marketing** animée par une **sémiologue**, spécialiste du marketing et de la publicité.

Septembre : **L'islamisme radical au pouvoir : quelles conséquences pour les populations ?** Echanges autour de la projection du film *Timbuktu* d'Abderrahmane Sissako.

Juin : **La santé des femmes**, réunion non-mixte animée par une **gynécologue-obstétricienne**.

Mai : **Les relations collectives de travail – IRP et syndicats** avec **Bernard MASSERA**, syndicaliste, auteur d'un ouvrage sur les luttes ouvrières dans l'industrie automobile.

Avril : **Le droit à la retraite après la réforme de décembre 2013** avec la **Cnav**

Mars : **Santé et travail : prévention des risques, accidents du travail, maladies professionnelles...** en partenariat avec la **Cramif** et l'**inspection du travail**

2014

Novembre : **La crise de la dette**, projection-débat autour du documentaire de Jean-Pierre CARLON *Le salaire de la dette*, en présence de **Damien MILLET**, porte-parole du **CADTM-France**.

Octobre : **Le système scolaire expliqué aux parents, focus sur l'école élémentaire et le collège**, animée par **Benjamin BEAUNE**, enseignant école élémentaire en ZEP à Paris XVIIIe.

Septembre : **Produits bancaires, les pièges à éviter**, animée par **Rémi THERME** de l'Union Nationale des Associations Familiales (**UNAF**), chargé de mission au pôle économie, consommation et emploi et **Maxime CHIPOY** de l'**UFC Que Choisir**, responsable du service études et chargé de mission banque-assurance.

Juin : **Le contrat de travail, de l'embauche à la rupture**, animée par **Igor BALBI**, inspecteur du travail.

Avril : **Alimentation et santé** , animée par **Salima DERAMCHI**, médecin coordinateur de Paris Santé Nutrition (PSN) et **Lucie LECHAT**, chef de projet du PSN 15^e.

Mars : **Ala te sunogo (Dieu ne dort pas)** de **Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX**, Koteba (comédie satirique) sur l'état de la société malienne en partenariat avec le Grand Parquet, suivi d'un échange avec l'auteur et la troupe.

Mars : **La condition des femmes dans le monde** , projection-débat autour du documentaire de Michel CROZAS Paroles de femmes africaines avec la participation de **Corinne MELIS**, militante féministe, ONG "Quartiers du monde".

2013

Décembre : **l'agroécologie dans les pays du sud** , projection-débat autour de l'interview filmée d'**Oumar DIABATE**, fondateur du centre sahélien d'agroécologie (CSFRA) et du projet de jardins collectifs agroécologiques au Mali, co-porté par Apiced et l'association Bantindjouba.

Novembre : **OGM et nucléaire civil** , projection-débat autour du documentaire de **Jean-Paul JAUD** Tous cobayes , en présence du réalisateur.

Octobre : **Accès aux soins et couverture sociale**, animée par 2 agents de la **CPAM**, une syndicaliste et une personne en charge des permanences de proximité sur Paris, et un **médecin**, membre du syndicat de la médecine générale et président d'une association communautaire aux Francs-Moisins.

Juillet : **A la découverte de Paris**, visite guidée des principaux monuments de Paris via une croisière sur la seine précédée d'un pique-nique au jardin des Tuileries

Juin : **Le droit à la retraite**, en partenariat avec la **CNAV**.

Avril : **Entrée, admission au séjour et installation des étrangers en France après la circulaire Valls** , animée par **Annette HURAUX**, juriste en charge du pôle droit du séjour de la Cimade Ile-de-France.

Mars : **Difficultés scolaires des enfants et adolescents : comment réagir ? Quels dispositifs dans et hors l'institution ?** , rencontre animée par **Anne SARRA**, chargée des questions scolaires, familiales et éducatives à la DPVI (Ville de Paris).

2012

Décembre : **Souveraineté alimentaire et agroécologie**, projection-débat autour du documentaire de **Marie-Monique ROBIN** "Les moissons du futur – Comment l'agroécologie peut nourrir le monde", en présence de l'auteure et réalisatrice.

Novembre : **Réussir son orientation : ce qu'il faut savoir**, animée par **Laetitia PETIT**, enseignante en collège en zone d'éducation prioritaire, ayant exercé les fonctions de professeure principale en 3^e.

Septembre : **Droits et obligations des locataires**, animée par **Alexandre MAUDET**, juriste à la Confédération Nationale du Logement 75.

Juin : **La Question Palestinienne**, avec **Pierre STAMBUL**, co-président de l'Union Juive Française pour la Paix.

Avril : **L'accès à la formation pour les salariés – Panorama des dispositifs existants** , animée par **Laetitia FORGET**, Chargée d'information au FONGECIF Ile de France, et **Michelle FRANCHET**, Conseillère en parcours professionnel au FONGECIF Ile de France.

Février : **L'accès à la nationalité française** , animée par deux juristes de l'association Femmes de la Terre, **Adrienne MICHEL** et **Cynthia MARTIN**.

2011

Décembre : **Femmes immigrées et syndicalisme**, projection-débat autour du documentaire **D'égal à égales** de **Corinne MELIS** et **Christophe CORDIER**, en présence des deux réalisateurs.

Novembre : Panorama du système scolaire en France : De la maternelle à l'université , animée par le secrétaire départemental de SUD Education dans le Loiret, **Théo ROUMIER**, enseignant en lycée professionnel.

Septembre : Révoltes / Révolutions dans les pays arabes – Etat des lieux et perspectives , avec **Nahla CHAHAL** professeur de sociologie politique, éditorialiste, spécialiste du monde arabe.

Juin : Le Pôle emploi : Indemnisation du chômage et recherche d'emploi , animée par des syndicalistes, conseillères au Pôle Emploi, **Nicole ALLIER** (SUD Emploi), **Magali AMAOUZ** (Sud Emploi) et **Sylvette UZAN** (SNU-FSU).

Mai : Ruptures du contrat de travail : Licenciements, démission... Droits et obligations des parties – Recours en cas de litiges, animée par **Yves SINIGAGLIA**, inspecteur du travail, et **Delphine MUNIER**, contrôleuse du travail.

Avril : Salaire et fiche de paie : ce qu'il faut savoir ! animée **Marie-Thérèse DUFOUR**, inspectrice du travail retraitée, militante à SUD Travail, co-fondatrice du réseau **Stop précarité** qui anime des réunions sur le droit du travail à la Bourse du travail de Paris.

2010

Décembre : Quel accès à l'eau dans les pays en développement ? , projection du film L'Or bleu suivi d'un débat animé par **Mohamed LARBI BOUGUERRA** chimiste, spécialiste des questions environnementales, directeur de recherche associé au CNRS et membre du conseil scientifique d'ATTAC, auteur de *Les batailles de l'eau. Pour un bien commun de l'humanité* (L'atelier, 2003) et **Moussa DIOP**, sociologue spécialiste de la thématique eau/développement durable , membre de l'Institut de recherches interdisciplinaires en sciences sociales (université Paris Dauphine), auteur de *Crise de l'eau, crise de la gouvernance au Sénégal. Contribution à une analyse par le bas des politiques publiques et des formes locales de gouvernance* (Editions universitaires européennes, 2010).

Novembre : Salariés/employeurs : quelles évolutions du droit du travail ? animée **Marie-Thérèse DUFOUR**, inspectrice du travail retraitée, militante à SUD Travail, animatrice des réunions sur le droit du travail organisées par le réseau **Stop précarité** à la Bourse du travail de Paris.

Juin : Réforme des retraites : menaces sur le système par répartition. Enjeux et perspectives animée par **Marc MANGENOT**, socio-économiste, membre de la **Fondation Copernic**, contributeur au livre *Retraites : l'heure de vérité*, (Syllepse, 2010).

Avril : Les médias : entre information et manipulation , animée par **Olivier POCHE** d'Action critique médias (ACRIMED).

Mars : Les banques : rôle dans l'économie et relations avec les usagers, animée par **Samba DIOP**, économiste (université de Picardie Jules Vernes) et **Sylvie LE FRANC**, Chargée de mission banques à la **Confédération syndicale des familles**.

2009

Décembre : Développement et sous-développement : de quoi parle-t-on ? animée par **Emmanuel TERRAY**, anthropologue, ancien directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

Novembre : visite guidée d'une installation du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) à Saint-Ouen dans le cadre de la Semaine européenne des déchets.

Octobre : L'hôpital public : état des lieux, perspectives et enjeux animée par **Françoise NAY**, médecin, vice-présidente de la **Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité**, présidente du Comité de défense de l'Hôpital Jean Rostand d'Ivry-sur-Seine, et **Anne-Claire LE BOLLOCH'**, infirmière à l'hôpital René Dubos de Pontoise.

Mai : Panorama des services publics en France : état des lieux et enjeux animée par **Michel JALLAMION** de la **Convergence nationale pour la défense et la promotion des services publics**.

Mars : Syndicats et syndicalisme en France animée par **Bernard MASSERA**, syndicaliste de l'industrie automobile, coauteur avec Daniel Grason de *Chausson : une dignité ouvrière* (Syllepse, 2004).

2008

Décembre : projection du film *Une vérité qui dérange* de Davis Guggenheim au Centre international des cultures populaires suivie d'un débat sur le réchauffement climatique avec Fabrice FLIPO, enseignant-chercheur membre des Amis de la Terre et Fanny HEROS de l'association Alofa Tuvalu.

Novembre : **Les récentes réformes de l'assurance-maladie : état des lieux et enjeux** animée par Didier MENARD, médecin, membre du Syndicat de la médecine générale, et Annick FLAGEOLLET du Collectif La santé n'est pas une marchandise.

Octobre : **Le système judiciaire en France : quelques repères** animée par Me Olinda PINTO, avocate au barreau de Paris.

Juillet : **visite guidée de la Cité nationale d'histoire de l'immigration (CNHI).**

Mai : **L'accès à la formation professionnelle pour les salariés : modalités et dispositifs** animée par un conseiller en parcours professionnel du Fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF) d'Ile-de-France.

Avril : **Le Droit au logement opposable (DALO)** avec Fadila DERRAZ de la Fondation abbé Pierre.

2007

Décembre : **La loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile (dite loi Hortefeux)** avec deux juristes spécialisés en droit des étrangers de l'association Femmes de la Terre.

Septembre : **Le système scolaire en France : l'école élémentaire et le collège** animée par une directrice d'école élémentaire du 11^e arrondissement de Paris et une Principale d'un collège du 18^e arrondissement de Paris.

Juin : projection du film *Mémoires d'immigrés : l'héritage maghrébin de Yamina Benguigui* au cinéma L'Archipel (Paris 10) suivie d'un débat avec Nancy L. GREEN, directrice de recherches à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, auteur de *Repenser les migrations* (PUF, 2002) et *Histoire de l'immigration et question coloniale en France* avec Marie Poinot (La Documentation française, 2008).

Mai : **La CAF : prestations légales et action sociale en faveur des familles** animée par une assistante de service social de la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Avril : **Victimes de discriminations : comment agir ?** animée par Yasmine KACI et Françoise ALEXANDRE, co-présidentes de la fédération de Paris du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et Leïla GARNIER, permanente du MRAP.

2006

Décembre : projection-débat autour du film *Indigènes* de Rachid Bouchareb au cinéma Les Trois Luxembourg (Paris 6).

Novembre : **Entrée et séjour des étrangers – nationalité : les principaux changements introduits par la loi du 24 juillet 2006 (dite loi Sarkozy II)** animée par deux juristes spécialisées en droit des étrangers de Femmes de la Terre.

Juin : **Santé et travail** animée Alain RANDON, médecin du travail à la RATP, secrétaire de l'association Santé, médecine du travail, et un diplômé de l'Ecole de santé publique de Nancy.

Avril : **Scolarité : l'orientation et les filières professionnelles** animée par Daniel ALLARD, inspecteur d'académie de Paris et inspecteur pédagogique régional en sciences et techniques industrielles, Guy HAMONIC, proviseur du lycée professionnel Aristide BRIAND au Blanc-Mesnil et Sylvie EL ZEIN, adjointe du Chef de département Pédagogie et médiation de l'information à l'Organisme public d'information sur les métiers et la formation (ONISEP).

Mars : **L'accès au logement social à Paris – De l'enregistrement de la demande à l'attribution** animée par le chef de cabinet du maire adjoint en charge du logement à la mairie de Paris.